2009-2010

Rapport annuel

activepassionnéecréative depuis 15 ans

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Québec

Publié par la Direction de la promotion et des communications
de la Commission de la capitale nationale du Québec

- Denis Angers, direction et rédaction
- Anne-Marie Gauthier, chargée de l'édition
- Annik Cassista, technicienne en gestion de documents
- Pige Communication, conception graphique

© Commission de la capitale nationale du Québec 2010
Dépôt légal 2010
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Version PDF – ISBN : 978-2-550-59933-3

Commission de la capitale nationale du Québec
525, boulevard René-Lévesque Est, RC
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-0773
Sans frais : 1 800 442-0773
Télécopieur : 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca

Page couverture
Le domaine Cataraqui
© CCNQ, Paul Dionne

Dans le cadre de son Plan d'action en développement durable, la Commission a fait le choix de ne pas imprimer son rapport annuel et de le rendre disponible en version électronique sur son site Internet au www.capitale.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Présentation au ministre responsable 5

Présentation au président de l'Assemblée nationale du Québec 7

Mot du président et directeur général 8

Présentation de la Commission 10

- Le conseil d'administration au 31 mars 2010 11
- L'organigramme au 31 mars 2010 16
- Le comité de direction 17
- Les comités de la Commission 17
- La liste des employés par direction au 31 mars 2010 18

Rapport d'activités 2009-2010 20

- Aménager, gérer et exploiter 21
- Promouvoir la capitale nationale 32
- Administrer la Commission 42
- Conseiller le gouvernement 45

Plan triennal de la Commission de la capitale nationale du Québec 48

- Maintenir l'actif dans les parcs et espaces verts 56

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010 60

Annexe : Reddition de compte en matière de développement durable 79

Graphiques

Graphique 1 : SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS SELON LES AXES D'INTERVENTION (INCLUANT LES PARTENAIRES) – 1995-1996 À 2009-2010 * 21

Graphique 2 : SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS SELON LES SOURCES DE FONDS – 1995-1996 À 2009-2010 21

Graphique 3 : SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS SELON LES AXES D'INTERVENTION (INCLUANT LES PARTENAIRES) – 2009-2010 21

Graphique 4 : ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE DU PROGRAMME DÉCOUVRIR LA CAPITALE NATIONALE 33

Graphique 5 : ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE DE L'OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE 33

Tableaux

Tableau 1 : PROJETS D'ENTRETIEN ET DE MAINTIEN DES ACTIFS EN 2009-2010 29

Tableau 2 : TRAITEMENT APPLICABLE AUX CADRES DE LA COMMISSION 42

Tableau 3 : ACTIF FONCIER TOTAL 56

Tableau 4 : PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (MAINTIEN DE L'ACTIF) 57

NEPTUNE
INN

PRÉSENTATION AU MINISTRE RESPONSABLE

Monsieur Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
Ministre du Travail et
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. À la lecture de ce document, vous constaterez qu'il rend compte des activités et du bilan de la Commission pour l'année 2009-2010. Il présente également le plan triennal de l'organisme pour la période s'étalant de 2010 à 2013, comme le prévoit la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération.

Le président et directeur général,

Jacques Langlois

La Fresque du Petit-Champlain
© Corinne Poirieux

Photo de M. Jacques Langlois : © CCNQ, Pierre Joosten

PRÉSENTATION AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail
et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

Sam Hamad

La tour de l'hôtel du Parlement
© Christian Chevalier

Photo de M. Sam Hamad © Photo officielle

active
passionnée
créative
depuis 15 ans

MOT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Quinze ans déjà !

C'est avec fierté que j'appose ma signature à l'avant-propos du rapport annuel 2009-2010 de la Commission de la capitale nationale du Québec. Ce document constitue en effet le quinzième rapport déposé par la Commission devant l'Assemblée nationale du Québec qui l'a créée, par un vote unanime de tous ses membres, le 22 juin 1995.

Au nom de tous ceux et celles qui ont œuvré à la Commission, de tous ceux et celles qui l'ont assistée dans la réalisation de centaines de projets en aménagement et en promotion ainsi que de tous ceux et celles qui ont contribué à la conception et à l'entretien d'un parc foncier parmi les plus beaux d'Amérique, je tiens à souligner particulièrement ce quinzième anniversaire qui nous permet de constater combien notre organisation a toujours été marquée aux sceaux de la *passion*, de la *créativité* et de l'*action*.

Passion d'abord envers la nation québécoise et envers la capitale nationale de tous les Québécois et de toutes les Québécoises et aussi à l'égard des nombreux attributs du pouvoir politique qui y sont regroupés. Animés depuis 1995 par cette passion de la capitale, la Commission et ses nombreux partenaires ont littéralement métamorphosé le domaine parlementaire, embelli les sites riches d'histoire de Québec, multiplié les espaces verts et les monuments significatifs dans une ville qui, à 402 ans, est de plus en plus belle.

Dès les premiers jours de la Commission, nos équipes de passionnés ont également opté pour l'imagination, l'importation de pratiques urbanistiques exemplaires et la *créativité* sous toutes ses formes. Elles ont ainsi reconfiguré de manière exceptionnelle la colline Parlementaire, lancé un programme d'édition aujourd'hui riche de 43 titres, paré des murs aveugles de toute la région de fresques murales originales en trompe-l'œil, fait briller les plus majestueux édifices de Québec la nuit venue par des mises en lumière subtiles et variées et, enfin, redonné une large partie du fleuve aux Québécois par le parachèvement de la première phase de la promenade Samuel-De Champlain, un joyau unanimement apprécié depuis 2008.

La promenade Samuel-De Champlain
© CCNQ, Denis Lemelin

En fait, la Commission de la capitale nationale du Québec se définit comme un organisme inspiré par sa passion pour la capitale nationale s'appuyant sur une équipe de travailleurs soucieux du mieux-être de Québec et de son agglomération, et principalement renommée pour ses *actions* concrètes, durables et exemplaires.

L'année écoulée n'aura pas fait exception à cette règle suivie depuis 1995. Au fil de ce rapport d'activités, vous réaliserez comment le domaine Cataraqui reprend vie, comment le grand projet de la promenade Samuel-De Champlain s'étend tant à l'ouest qu'à l'est, comment notre programme de publication porte ses fruits et comment nos espaces verts reçoivent les soins vigilants d'équipes horticoles chevronnées.

À quinze ans, la Commission de la capitale nationale du Québec a établi ses repères, encadré son action, prouvé son utilité. Elle fut une adolescente brillante. Aujourd'hui, elle s'engage sur la voie d'un âge adulte prometteur. Elle le doit à l'État québécois qui, au cours de ces quinze premières années, a veillé à son épanouissement, manifestant à travers elle l'attachement de tous les Québécois à l'égard de leur capitale nationale. Elle le doit aussi au soutien constant de ses administrateurs. Enfin, elle le doit bien sûr aux quelque 250 employés qui ont, à un moment ou à un autre, partagé ses passions.

Jacques Langlois

PRÉSENTATION
de la Commission

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2010

Un conseil d'administration de treize membres administre les affaires de la Commission de la capitale nationale du Québec. Son président est aussi le directeur général ; il est secondé, pour la gestion des affaires courantes, par un bureau de direction qui réunit les responsables des directions.

- Jacques Langlois
- Nancy Bélanger[1]
- Jacques Bouillé
- Robert Cardinal[2]
- Anne Demers
- Julie Suzanne Doyon
- Jocelyne Gros-Louis
- Marc Letellier
- Josée Noreau
- Jacques Painchaud
- Jean Pâquet
- Céline Saucier
- Helen Walling

La chute, au parc des Moulins
© CCNQ, Suzanne Trudel

1 A démissionné le 21 septembre 2009
2 A démissionné le 27 février 2010

Le domaine de Maizerets
© CCNQ, Sébastien Nadeau-Gauthier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Langlois, président et directeur général

Jacques Langlois a été maire de Beauport de novembre 1984 à décembre 2001, chef de l'opposition officielle de la Ville de Québec de 2002 à 2004 et président de l'arrondissement de Beauport jusqu'à la fin d'octobre 2005. En plus de ses fonctions de maire, M. Langlois a été président de la Communauté urbaine de Québec (CUQ). Il a aussi cumulé les postes suivants : membre de l'exécutif, puis vice-président de la Commission des Transports de la CUQ et membre du conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux. Il a été de plus membre du conseil d'administration de la Société d'assurance automobile du Québec et membre du bureau de direction de l'Union des municipalités du Québec.

Nancy Bélanger

Présidente du Club de Canoë-Kayak Lac Beauport, club de grande renommée et bercail de plusieurs grands athlètes du Québec dans cette discipline, Nancy Bélanger est très engagée sur les plans social et sportif. Sa formation et son environnement l'ont amenée à graviter depuis toujours dans le monde des affaires. Très jeune, elle s'est impliquée dans l'entreprise familiale, ce qui lui a permis d'acquérir une vaste expérience dans les domaines de l'alimentation et de l'hôtellerie à Québec. Elle est aujourd'hui gestionnaire d'immeubles à revenus.

Jacques Bouillé

Jacques Bouillé a fait des études commerciales et occupé plusieurs fonctions en administration publique. Aujourd'hui retraité, il a eu une fructueuse carrière politique en tant que maire de Deschambault, préfet de la MRC de Portneuf et administrateur de la Fédération des municipalités du Québec. M. Bouillé poursuit son engagement au profit d'associations de développement culturel, touristique et communautaire.

Robert Cardinal

Diplômé de l'École nationale d'administration publique en protection publique et en administration municipale, Robert Cardinal a été conseiller municipal de 1973 à 1987 et maire de Vanier de 1987 à 2003. Il occupe aujourd'hui la présidence de Gestion Rôsam inc.

Anne Demers

Diplômée en philosophie et en droit de l'Université Laval, Anne Demers est gestionnaire d'entreprises et d'organisations depuis près de vingt ans. Engagée dans la communauté et le milieu des affaires, elle est directrice générale de l'Association des diplômés de l'Université Laval.

Julie Suzanne Doyon[1]

Avocate, Julie Suzanne Doyon est directrice générale de la société immobilière Location Imafa, s.e.c. Elle est également très engagée dans le domaine de la santé et des services sociaux, notamment comme administratrice à l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, au Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral et à la Fondation OLO. Me Doyon est de plus membre du conseil d'administration du Musée de la civilisation, de Célébrations Lévis 2011, ainsi que de la Société du développement économique de Lévis.

Jocelyne Gros-Louis

Membre fondatrice et directrice générale depuis 27 ans du Centre d'amitié autochtone de Québec et de ses entreprises affiliées, structures d'accueil et de services pour les autochtones en milieu urbain, Jocelyne Gros-Louis est devenue la première femme à occuper le poste de Grand Chef de la Nation Huronne-Wendat en 1992. En 2003, Mme Gros-Louis a été honorée du titre de femme de mérite dans la catégorie Affaires publiques par la YMCA de Québec. Elle a aussi été récipiendaire, en 1992, de la médaille commémorative du Gouverneur général du Canada en reconnaissance de sa contribution au bien-être de sa communauté.

Marc Letellier[2]

Titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université Laval en 1972, Marc Letellier est *Fellow* de l'Institut Royal d'Architecture du Canada depuis 1991. Il est membre de l'Ordre des architectes du Québec depuis 1978 ainsi que membre des associations des architectes de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. Il est membre du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale du Québec depuis 2004. Il a été commissaire de la Commission de la capitale nationale à Ottawa de 1995 à 2002 et siège toujours comme membre du comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier de ce même organisme. M. Letellier est architecte associé principal de la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu architectes.

Josée Noreau[3]

Titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et diplômée en management public de l'École nationale d'administration publique, Josée Noreau occupait depuis 2001 les fonctions de conseillère principale pour le compte d'Expertise 3S, division du Groupe Daniel Arbour et associés. En mai 2004, elle a été nommée secrétaire générale de la Société de gestion informatique SOGIQUE. Depuis juin 2006, elle occupe le poste de présidente-directrice générale de cette société.

1. Également membre du comité de vérification
2. Également membre du comité de vérification et membre du comité consultatif de l'aménagement, du design et de l'architecture
3. Également membre du comité de vérification

Jacques Painchaud[1]

Retraité des Forces armées canadiennes après une carrière de plus de 35 années, Jacques Painchaud a œuvré tant à l'étranger qu'au Canada. Une longue expérience lui a permis d'occuper, dans plusieurs secteurs d'intervention, de nombreux postes de commandement et d'état-major dans les milieux opérationnels. M. Painchaud a aussi été membre de nombreux comités au Pentagone, à l'OTAN et à l'ONU. Il a de plus été directeur de cabinet au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, au gouvernement du Québec, et directeur général adjoint du Parc technologique du Québec métropolitain durant près de dix ans. Diplômé du Collège d'état-major de Kingston en arts et sciences militaires « PSC », M. Painchaud a fait également des études en histoire militaire, en administration et en économie.

Jean Pâquet[2]

Titulaire d'une licence en lettres légales, Jean Pâquet exerce la profession d'avocat en pratique privée depuis 1975. Il a été bâtonnier de Québec en 1988-1989, puis bâtonnier du Québec en 1991-1992. Fort d'expériences multiples acquises à titre de président du comité d'examen des plaintes à la Sûreté du Québec, de président du comité du Barreau du Québec sur le droit en regard des peuples autochtones, de syndic *ad hoc* du Barreau du Québec, de membre à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de président désigné et suppléant des comités de discipline régis par l'Office des professions – il est actuellement président du comité de discipline du Barreau du Québec –, de membre du comité d'éthique de la recherche clinique du Centre hospitalier universitaire de Québec, pavillon de l'Hôtel-Dieu de Québec, il privilégie les modes non judiciaires de résolution de conflits. À ce titre, il agit comme arbitre et médiateur civil et commercial en plus d'être un conférencier recherché dans ces domaines.

Céline Saucier[3]

Anthropologue, muséologue et titulaire d'un doctorat sur l'art inuit contemporain, Céline Saucier est consule honoraire du Royaume de Norvège à Québec puis présidente et directrice générale de la Fondation Patrimoine historique international (Canada). M^me^ Saucier est membre de plusieurs organisations internationales liées au patrimoine culturel et naturel et elle est engagée dans diverses associations culturelles québécoises.

Helen Walling

Titulaire d'une maîtrise en gestion des organisations (développement organisationnel et processus de changement), Helen Walling est certifiée mentore professionnelle et personnelle par la Fédération internationale de coaching (ICF). M^me^ Walling a également fondé sa propre compagnie d'accompagnement individuel en entreprise. Auparavant, elle a occupé le poste de directrice générale de Voice of English-speaking Québec et celui de coordonnatrice régionale de la Fondation des maladies du cœur du Québec (région de Québec). M^me^ Walling est membre de divers conseils d'administration d'organismes sans but lucratif de la communauté anglaise, de même que de l'Agence de la santé et des services sociaux de la capitale nationale. Elle est également membre du conseil d'arbitrage de l'assurance-emploi.

1 Également membre du comité de vérification
2 Également membre du comité de vérification
3 Également membre du comité consultatif de la commémoration

Station des Cageux,
promenade Samuel-De Champlain
© Marc Cramer

L'ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2010

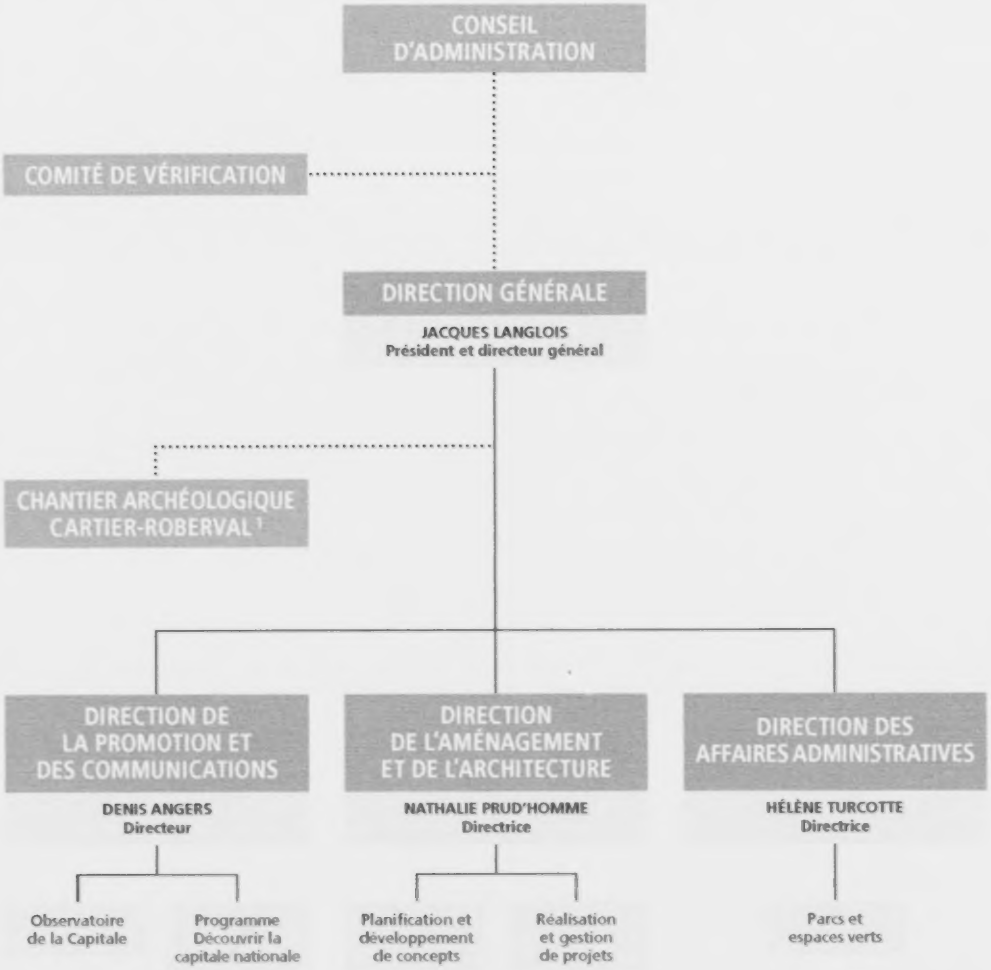

1. La Direction des affaires administratives assure la gestion de l'administration du programme de fouilles.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Le président et directeur général est secondé, pour la gestion des affaires courantes, par un bureau de direction qui réunit les responsables des directions :

- Denis Angers, directeur de la promotion et des communications
- Nathalie Prud'homme, directrice de l'aménagement et de l'architecture
- Jacques Langlois, président et directeur général
- Joane D'Auteuil, secrétaire du comité de direction
- Hélène Turcotte, directrice des affaires administratives

Le comité de direction
© CCNQ, Marc-André Grenier

LES COMITÉS DE LA COMMISSION

Afin de pourvoir à sa régie interne, le conseil d'administration a approuvé la constitution de quatre comités, soit :

- le comité de vérification
- le comité consultatif de la commémoration
- le comité consultatif de l'aménagement, du design et de l'architecture
- le comité scientifique du chantier archéologique Cartier-Roberval

Le comité de vérification

Le comité de vérification groupe les cinq adminstrateurs suivants :

- Julie Suzanne Doyon, présidente
- Marc Letelier
- Josée Noreau
- Jacques Painchaud
- Jean Paquet

Le comité consultatif de la commémoration

Le comité consultatif de la commémoration est composé des neuf personnes suivantes :

- Céline Saucier, anthropologue et muséologue, représentante du conseil d'administration
- Paul-Louis Martin, historien et ethnologue, président du comité
- Steve Cameron, gestionnaire
- Jean Desautels, consultant en gestion patrimoniale
- Jacques Lemieux, géographe et historien
- Jocelyne Milot, ethnologue et muséologue
- André Plante, architecte paysagiste
- Marc Richard, géographe
- Jocelyn St-Pierre, historien

Le comité consultatif de l'aménagement, du design et de l'architecture

Le comité consultatif de l'aménagement, du design et de l'architecture est composé des neuf personnes suivantes :

- Marc Letellier, architecte, représentant du conseil d'administration
- Claude Belzile, architecte, président du comité
- Jean Bissonnette, urbaniste
- Dan Hanganu, architecte
- Fabio Jimenez, architecte
- Serge Masson, architecte
- Alain Lemay, architecte
- Bernard Saint-Denis, architecte paysagiste
- Geneviève Vachon, architecte

Le comité scientifique du chantier archéologique Cartier-Roberval

Le comité scientifique du chantier archéologique Cartier-Roberval est composé des neuf personnes suivantes :

- Réginald Auger, archéologue, président du comité
- André Bergeron, restaurateur
- Denys Delâge, historien
- Marie Emond, anthropologue et muséologue
- Serge Filion, urbaniste
- Christian Gates-St-Pierre, archéologue consultant
- William Moss, archéologue
- Marcel Moussette, archéologue
- Jean Provencher, historien

La liste des employés par direction au 31 mars 2010

Présidence et direction générale

- Joane D'Auteuil, technicienne en administration

Direction des affaires administratives

- Annik Cassista, technicienne en gestion des documents
- Claudia Gagnon, agente de secrétariat
- Evelyne Gilbert, conseillère en gestion des ressources humaines
- Guy Lamothe, conseiller en gestion contractuelle
- Annie Laprise, adjointe administrative
- Suzanne Lavoie, agente de bureau
- Julie Lemieux, technicienne aux contrats
- Martine Mailloux, conseillère en gestion des ressources financières
- Nathalie Martel, agente de bureau
- Rémy Pelchat, responsable de l'informatique
- Paule Quirion, technicienne en administration
- Hélène Savary, téléphoniste-réceptionniste
- Solange Turcotte, technicienne en administration

Parcs et espaces verts

- Nathalie Baron, horticultrice
- Denis Bouchard, coordonnateur aux bâtiments et autres infrastructures
- Gaétan Boucher, horticulteur-arboriculteur
- Stéphane Caron, horticulteur
- Brigitte Côté, horticultrice
- Robert D'Entremont, agent de prévention et sécurité
- Jennifer Dion, horticultrice
- Chantal Michaud, horticultrice
- Maryse Pineau, coordonnatrice aux aménagements extérieurs
- Louise Plourde, horticultrice
- Christian Sommeillier, responsable des parcs et espaces verts
- Solange Thivierge, horticultrice
- Suzanne Trudel, horticultrice

Chantier archéologique Cartier-Roberval

- René Bélanger, archéologue
- Hélène Côté, analyste en culture matérielle
- Richard Fiset, archéologue
- Annie Forget, archéologue
- Nicolas Giroux, historien et chargé de projet
- Gilles Samson, archéologue

Direction de l'aménagement et de l'architecture

- Mônica Bittencourt Machado, architecte paysagiste, aménagiste et chargée de projet
- Julie Bourque, adjointe administrative
- Josiane Dufault, urbaniste et chargée de projet
- Véronique Koulouris, conseillère en architecture et en conception lumière et chargée de projet
- France Laplante, adjointe administrative
- Philippe Plante, urbaniste et chargé de projet
- Jean-Philippe Servant, coordonnateur en aménagement et architecture
- Diane Simard, architecte et chargée de projet
- Isabelle Tremblay, technicienne en aménagement et urbanisme
- Larry Tremblay, ingénieur civil et chargé de projet

Programme de fouilles au domaine Cataraqui

- Caroline Girard, analyste en culture matérielle
- Philippe Slater, archéologue
- Yves Chrétien, archéologue

Direction de la promotion et des communications

- Suzanne Aubé, chargée de projet
- Andréanne Bernard, chargée de projet
- Anne-Marie Gauthier, webmestre et chargée de projet
- Hélène Jean, chargée de projet
- Amélie Kawa, adjointe administrative
- Frédéric Smith, historien et chargé de projet
- Ève-Marie St-Pierre, chargée de projet

Programme Découvrir la capitale nationale et Observatoire de la Capitale

- Hervé Anglerot, guide-animateur
- Isabelle Dionne, guide-animatrice et superviseure
- Julie Elfassi, commis à l'accueil
- Pierre-Paul Ferland, guide-animateur
- Sébastien Girard, guide-animateur
- Marie-Claude Grenon, agente aux réservations et à la promotion
- Josiane Lambert, agente aux réservations et à la promotion
- Julie Payeur, guide-animatrice
- Mélanie Robinson, guide-animatrice
- Geoffrey Rosart, guide-animateur
- Denis Samson, guide-animateur
- Annie Sanfaçon, responsable de l'Observatoire et du programme Découvrir la capitale nationale
- Émilie Têtu, guide-animatrice
- Simon-Pierre Tremblay, préposé à l'accueil

Les membres du personnel de la Commission
© CCNQ, Marc-André Grenier

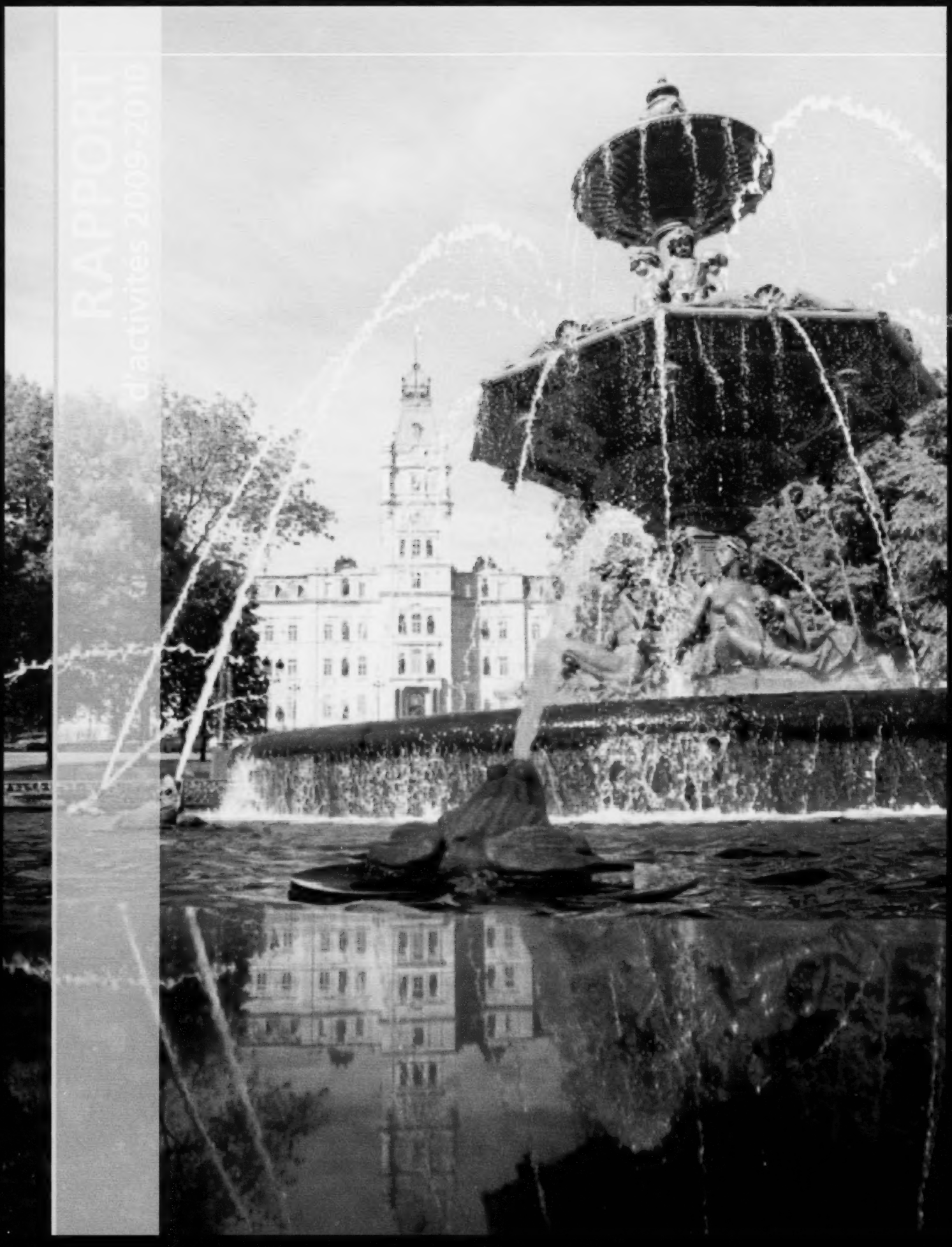

AMÉNAGER, GÉRER ET EXPLOITER

La Loi stipule que la Commission de la capitale nationale du Québec veille à ce que la capitale nationale soit aménagée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir, tant politique qu'administratif, et de symbole de rassemblement de tous les citoyens du Québec. À cette fin, la Commission peut, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale ;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage ;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale ;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

1995-1996 À 2009-2010 • TOTAL DE 197 132 500 $

GRAPHIQUE 1

Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires)

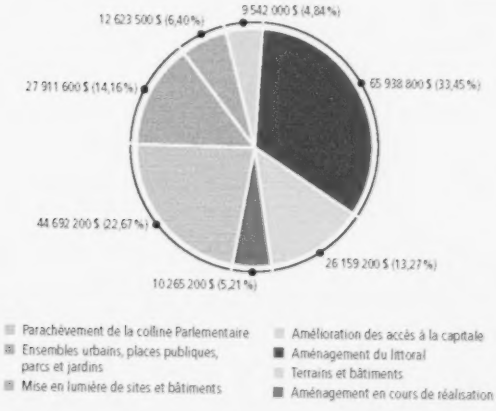

GRAPHIQUE 2

Sommaire des investissements selon les sources de fonds

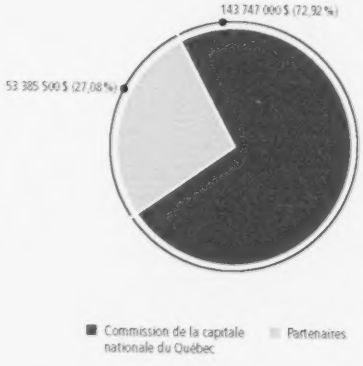

2009-2010 • TOTAL DE 8 810 200 $

GRAPHIQUE 3

Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires)

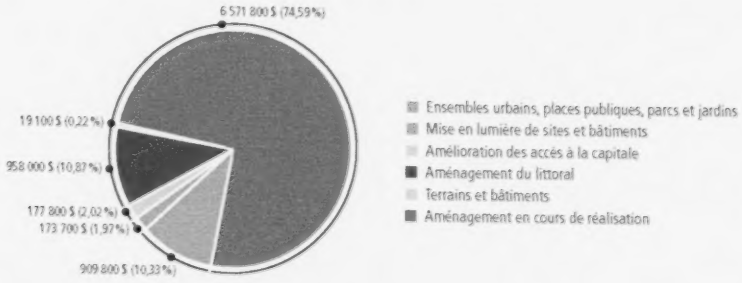

L'hôtel du Parlement et la fontaine de Tourny
© Christian Chevalier

Voies d'accès et portes d'entrée

Depuis sa création, la Commission a rehaussé la fierté des Québécois à l'égard de leur capitale nationale. Un des moyens retenus réside dans le cadrage des portes d'entrée et des accès à la capitale. La Commission poursuit cet objectif de manière active : elle favorise l'embellissement de ces zones d'intervention et mise sur l'appropriation de ces lieux. L'innovation et la valorisation du génie québécois sont au cœur des idées conceptuelles adoptées pour activer les projets le long de ces axes. Une telle délimitation du territoire permet en effet de projeter une image forte de la capitale et de mettre en valeur des paysages au caractère unique, pour le plaisir des yeux et une utilisation active des lieux.

Les principes pris en compte pour définir ces portes d'entrée recoupent particulièrement la mise en valeur du patrimoine naturel et de la force des lieux. Ils favorisent aussi la transmission du savoir-faire québécois par des interventions sur les ouvrages d'art ainsi que sur les paysages, tant urbains que naturels. Plusieurs portes s'ouvrent sur le territoire de la capitale : ces accès ont été définis dans des études qui ont permis, jusqu'à présent, de mieux baliser une partie de l'autoroute Duplessis, de requalifier une portion du boulevard Champlain et de cibler des lieux naturels de grande beauté. Dès les premières études de cadrage, plusieurs voies de circulation ont été identifiées comme axes prioritaires d'intervention.

Cette année encore, plusieurs de ces axes ont fait l'objet d'études, d'exécution de plans et devis ou de réalisations. Les axes ayant retenu l'attention de la Commission sont : le boulevard Champlain, l'autoroute Duplessis à partir de l'Aéroport international Jean-Lesage jusqu'à la colline Parlementaire, l'axe d'Estimauville ainsi que le terre-plein de l'autoroute Dufferin-Montmorency.

Une vision novatrice pour le parcours d'accueil

Le territoire de la capitale nationale du Québec est composé de lieux et de séquences paysagères d'une grande diversité ; les Québécois et les visiteurs doivent avoir l'opportunité de les apprécier. Dans le contexte où se profilent de grands chantiers de réaménagement sur des voies d'accès majeures, la Commission a donc relancé le dossier du parcours d'accueil, avec le concours du ministère des Transports du Québec.

Plan préliminaire du parcours d'accueil
© CCNQ

La Commission assure la maîtrise d'œuvre du parcours. Son plan directeur permettra d'agir de manière concertée à partir de l'Aéroport international Jean-Lesage par l'autoroute Duplessis, la promenade Samuel-De Champlain, la côte Gilmour et Grande Allée, ou encore, à partir de l'autoroute Duplessis, par le boulevard Laurier, jusqu'à la colline Parlementaire. Ce plan permettra de structurer une vision globale, de définir des principes d'aménagement et de circonscrire les étapes nécessaires à sa réalisation graduelle, dans le cadre d'un plan d'action.

Considérant que ce parcours traverse des terrains sous juridiction de divers partenaires, la Commission collabore déjà avec eux de manière à partager sa vision d'ensemble.

Mise en valeur des terre-pleins de l'autoroute Dufferin-Montmorency

Après le démantèlement de bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency, le ministère des Transports du Québec s'est associé à la Commission pour développer une approche favorisant un réaménagement des espaces résiduels à des fins paysagères et artistiques, afin de favoriser la mise en valeur d'une porte d'entrée au cœur de la capitale.

S'en est suivie la tenue d'un concours pour offrir ces espaces à la création et en faire une vitrine du génie d'ici. Le ministère a confié la maîtrise d'œuvre de ce concours à la Commission. Le montant alloué est de 1 M$ pour l'organisation, les prix aux participants et la réalisation du projet, dont la surface d'intervention est de 3 600 mètres carrés. La firme Côté Leahy Cardas a obtenu le contrat de concrétisation de sa proposition. Les analyses techniques permettront de tester un prototype, en vue d'une installation permanente.

Une planification intégrée à la tête des ponts

Dans le cadre d'une entente liant la Ville de Québec, le ministère des Transports et la Commission, une réflexion sur le réaménagement de l'avenue des Hôtels a été amorcée. Des rencontres ont cerné les tenants et aboutissants de la problématique de ce secteur : besoins en circulation, développement immobilier, importance de faciliter l'exploitation du Parc Aquarium du Québec et d'en accroître la visibilité.

Un concept pour la porte d'entrée de l'île d'Orléans

En collaboration avec le ministère des Transports, la Commission entend aussi requalifier la porte d'entrée de l'île d'Orléans, entre le pont Louis-Alexandre Taschereau et le chemin Royal. Ces travaux s'inscrivent en marge de la mise à niveau du pont, construit au cours des années 1930. Différentes options d'aménagement sont actuellement étudiées, dépendamment des résultats des analyses de consolidation du pont effectuées par le ministère.

LA COMMISSION DÉSIRE CRÉER UN MAILLAGE HARMONIEUX D'ESPACES PUBLICS, DE PARCS ET D'ENSEMBLES URBAINS

Aménager des ensembles urbains, des places, des parcs et des espaces verts

La Commission a développé une expertise certaine en matière d'aménagement. Appuyée par son comité consultatif de l'aménagement, du design et de l'architecture, la Commission cherche l'exemplarité dans la réalisation de ses interventions. Depuis sa création, elle a toujours été guidée par les principes du développement durable. À terme, la Commission désire créer un maillage harmonieux d'espaces publics, de parcs et d'ensembles urbains.

Réaménager le domaine Cataraqui

Le domaine Cataraqui est un joyau de Québec, rare exemple intègre de l'occupation bourgeoise du milieu du 19e siècle. Situé dans l'arrondissement historique de Sillery, le domaine est propriété gouvernementale depuis 1975. La fondation Bagatelle en a assumé la gestion jusqu'en 2001. En 2002, le gouvernement du Québec a cédé le domaine à la Commission. Pour en assurer la pérennité, la Commission a proposé la meilleure approche pour faire revivre le domaine et y agrémenter l'expérience des visiteurs, de Québec comme d'ailleurs.

Maquette de l'agrandissement du domaine Cataraqui
© Benoit Gauthier, 2009

LE DOMAINE
CATARAQUI
JARDIN HÔTELIER DE LA CAPITALE NATIONALE

La nouvelle signature visuelle du domaine Cataraqui
© CCNQ

Chantier de revitalisation du domaine Cataraqui
© CCNQ, Anne-Marie Gauthier

En plus d'en faire un lieu de formation, par l'installation d'une antenne de l'École hôtelière de la Capitale, la Commission assurera la sauvegarde du domaine en maintenant l'accessibilité des bâtiments et du site. Le projet adopté comporte trois volets :

- le réaménagement de la villa principale aux fins de salles à manger, de salles de réunion et de locaux de service de l'École ;
- un agrandissement discret à l'arrière comprenant la construction d'une cuisine équipée selon les normes de l'enseignement spécialisé ;
- l'aménagement du site, inspiré des principes qui ont marqué sa conception dans le style pittoresque. Le promeneur découvrira la fascinante histoire des lieux grâce à des éléments d'interprétation situés à des endroits stratégiques.

La mise en chantier a été amorcée à l'été 2009 et le projet sera complété à l'automne 2010. Le budget total alloué est de 8,5 M$, dont 6 M$ ont été engagés au 31 mars 2010.

Poursuivre l'aménagement du parc de l'Amérique-Latine

Depuis quelques années, la Commission poursuit l'aménagement du parc de l'Amérique-Latine, entre le palais de Justice de Québec et la rivière Saint-Charles. Ce parc est dédié à la commémoration de nations d'Amérique latine par l'installation de monuments présentant leurs personnages historiques importants. Deux nouveaux monuments seront intégrés dans le parc à l'automne 2010. La Commission a aussi réalisé l'aménagement de socles et de sentiers liant le parc à la rivière Saint-Charles ainsi que la plantation de végétaux et l'installation d'équipements urbains.

Consolider la falaise du site archéologique Cartier-Roberval

Dans la foulée des recherches menées au chantier archéologique Cartier-Roberval, la Commission s'est engagée à consolider la falaise qui longe le chemin de la plage Jacques-Cartier afin de protéger le site et d'assurer la protection du public. Les travaux doivent être amorcés au printemps 2011. La construction d'un mur de protection devra être coordonnée avec des travaux d'infrastructures municipaux.

Commémorer

Considérant le nombre de monuments sur la colline Parlementaire et dans le Vieux-Québec ainsi que les demandes pour en installer d'autres, la Commission procède à l'évaluation et à l'analyse de la situation de la commémoration dans la capitale. Des orientations thématiques seront développées et des sites d'accueil de nouvelles œuvres sont actuellement à l'étude. Il importe d'identifier dans un rayon plus large de nouveaux sites aptes à recevoir des objets de commémoration. Par ailleurs, répondant à l'invitation de l'Assemblée nationale du Québec, la Commission participera à la réalisation d'un monument soulignant le 70e anniversaire du droit de vote des femmes.

Mettre en lumière des sites et des bâtiments

Mettre en œuvre le Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)

Depuis 1999, la Commission a développé une expertise notable dans la mise en lumière de bâtiments significatifs. Cette expertise s'est confirmée à travers le temps. Au printemps 2010, la Commission a d'ailleurs reçu le prix lumière de l'Illuminating Engineering Society de Montréal pour la mise en lumière de l'église de Notre-Dame-des-Victoires. Ce projet a également obtenu une mention spéciale lors des prix du patrimoine 2009 de la Ville de Québec, dans la catégorie conservation et préservation.

Afin d'assurer son leadership dans la manière de mieux éclairer la capitale, la Commission poursuivra la mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL). À ce titre, différentes analyses de sites significatifs à éclairer font l'objet d'études plus détaillées. Il en est ainsi pour des édifices publics de la Grande Allée, sur la colline Parlementaire.

Ces prochaines années, la Commission mettra à jour le SDAL pour le rendre accessible et permettre une diffusion élargie de son contenu. De plus, la Commission relancera le travail du comité de révision de l'éclairage public (CREP) de façon à établir avec les partenaires un plan d'action pouvant permettre un meilleur éclairage des espaces publics.

Les mises en lumière de la fontaine de Tourny et de l'édifice Price
© Christian Chevalier

Proposer des concepts et réaliser des mises en lumière

La Commission poursuit son travail de démarchage et d'analyse de sites de mise en lumière. Elle joue également un rôle conseil auprès de partenaires qui œuvrent sur le territoire de la capitale nationale. Différents ministères et organismes, municipalités et sociétés consultent la Commission afin de s'assurer que leurs projets s'intègrent dans la vision du SDAL. Des réalisations du passé ont en outre été revues et ajustées de manière à maintenir de façon pérenne les effets des mises en lumière sur le paysage nocturne, notamment au cap Diamant et aux fortifications.

Réaménager le littoral

Depuis des années, la Commission planifie l'aménagement de la capitale nationale pour que la population s'approprie ses espaces naturels exceptionnels. C'est dans cette perspective que les rives du Saint-Laurent font l'objet d'une vaste opération de réaménagement. La Commission s'est aussi employée à ramifier les sentiers de la capitale, les parcs d'intérêt et le littoral dans un seul et même réseau.

Accroître les accès au fleuve : le sentier des Grèves et la station du Foulon

Forte du succès de la première phase de la promenade Samuel-De Champlain, la Commission poursuit son objectif de maximiser l'accès au littoral. C'est ainsi que le sentier des Grèves a fait l'objet d'une étude de faisabilité définissant l'aménagement d'un lien piéton allant du quai des Cageux à la plage Jacques-Cartier. L'avancement du concept et la réalisation des plans et devis devraient entraîner le démarrage des travaux, sur la section comprise entre le domaine des retraités du Canadien National et la plage Jacques-Cartier, au printemps 2011. Le budget total consenti à ce projet est de 6 M$. Au 31 mars 2010, une somme totalisant 129 000 $ a été dépensée.

Par ailleurs, la Commission travaille sur le projet d'une troisième phase de la promenade Samuel-De Champlain, la station du Foulon, dont les coûts estimés sont supérieurs à 40 M$, laquelle s'inscrit dans la démarche de la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique. En avril 2009, à la suite de la présentation de son dossier stratégique, la Commission a été autorisée par décision du Conseil du trésor à réviser le concept et à effectuer différentes études devant conduire à l'élaboration du dossier d'affaires initial. Une somme de 1 850 000 $ a été réservée à même le surplus de la phase I pour retenir, par appel d'offres public, des firmes de professionnels en architecture, design urbain, architecture du paysage, ingénierie, arpentage, archéologie, services conseil en financement et infrastrutures afin de financer ce dossier d'affaires initial.

Plusieurs partenaires importants sont impliqués dans la réalisation du projet.

Futur emplacement du sentier des Grèves
© CCNQ, Philippe Plante

Plan du futur sentier des Grèves
© CCNQ

Réaménager les berges jusqu'au pont de l'île d'Orléans

Pour ouvrir le plus de fenêtres sur le fleuve, d'autres options d'aménagement sont analysées entre la baie de Beauport et le pont de l'île d'Orléans. Ce secteur du littoral étant ceinturé par une voie d'accès majeure, une réflexion doit se faire en collaboration avec le ministère des Transports. La symbiose entre les objectifs de bonifier les paysages et de faciliter l'accès aux rives et ceux de maintenir la fluidité du réseau routier constitue un enjeu complexe. Même si l'exemple de la promenade Samuel-De Champlain s'avère convaincant, et même si de tels projets sont réalistes, ils exigent plusieurs examens préliminaires. Une éventuelle requalification de ce tronçon du littoral comporte de nombreux avantages dont celui de lier le fleuve au tissu urbain, de planifier de nouveaux développements mettant en valeur les attributs de l'environnement et de poursuivre un réseau linéaire allant de la plage Jacques-Cartier au pont de l'île d'Orléans.

Relier le secteur D'Estimauville à la baie de Beauport

La baie de Beauport est un secteur de plus en plus fréquenté par les amateurs de sports aquatiques. Depuis son réaménagement en 2008, ce lieu est une des perles du collier du littoral, en voie d'évolution. Compte tenu de sa valeur et de son attractivité comme lieu de détente et de pratique sportive, il est impératif d'en faciliter l'accès et de l'inscrire en continuité avec le développement du secteur D'Estimauville. La Ville de Québec, le ministère des Transports et la Commission de la capitale nationale du Québec sont partenaires en vertu d'un protocole d'entente pour l'aménagement d'un lien de qualité entre le tissu urbain et la baie de Beauport.

Parachever la mise en valeur de la colline Parlementaire

Depuis 1995, la Commission s'est dotée d'un plan directeur de parachèvement de la colline Parlementaire ; toutes ses actions dans ce secteur ont été réalisées en lien avec ce plan. Elles ont permis de développer la fierté des Québécois à l'égard de leur capitale nationale. La Ville de Québec a récemment proposé un programme particulier d'urbanisme visant à définir, dans une vision concertée, les orientations et les actions futures pour la mise en valeur de la colline Parlementaire et de ses alentours.

Dans ce dossier, la Commission a joué un rôle fédérateur auprès des organismes gouvernementaux de manière à ce que leurs projets soient consignés dans un seul document. La Commission poursuivra son implication dans le développement de la colline Parlementaire, conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues. À ce titre, elle entend s'associer au plan d'action que la Ville de Québec mettra en œuvre, après l'adoption du Programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire.

La colline Parlementaire et le Vieux-Québec
© Christian Chevalier

Repenser l'axe Saint-Amable

Une des actions porteuses d'avenir pour la colline Parlementaire concerne le réaménagement de l'axe Saint-Amable. En collaboration avec les partenaires, plusieurs pistes de réflexion ont été ébauchées, dont celle de relier le Grand Théâtre de Québec au parc de la Francophonie en constituant un important axe culturel. Cette planification doit se poursuivre et faire l'objet d'un travail approfondi, sous la gouverne de la Commission.

Esquisse de la proposition pour la reconstruction du Manège militaire
© CCNQ, Mônica Bittencourt

Harmoniser le parc de la Francophonie et la place George-V

La Commission a élaboré et présenté sa vision du périmètre du Manège militaire lors des consultations publiques sur l'avenir de cet édifice patrimonial, se dressant sur la place George-V. Propriétaire du parc de la Francophonie, la Commission propose la réalisation d'un réaménagement intégré de la place avec le parc. En outre, elle souhaite l'aménagement d'une place publique avec surface en dur, voulant participer à cette vision d'une place publique de grande surface sur la colline Parlementaire, en collaboration avec le gouvernement fédéral. Ainsi regroupés, le parc des Champs-de-Bataille, la place George-V et le parc de la Francophonie s'intégreraient davantage au réseau des espaces publics de la colline Parlementaire.

Gérer et exploiter les propriétés de la Commission

Cette année encore, la Commission a assuré l'entretien de ses parcs et espaces verts selon les standards élevés qu'elle s'est fixés. Pour l'exercice 2009-2010, les coûts d'exploitation des parcs et espaces verts se sont élevés à 3 946 500 $, dont 1 873 500 $ pour l'entretien des aménagements extérieurs, 625 000 $ pour l'entretien des bâtiments et des infrastructures et 1 448 000 $ pour les taxes foncières et scolaires.

Les opérations d'entretien se répartissent en deux entités :

- l'entretien des aménagements extérieurs assurés en partie par le personnel horticole et arboricole de la Commission et par des entreprises privées, ainsi que par l'octroi de contrats ponctuels et récurrents ;
- l'entretien des bâtiments et infrastructures confié en totalité, par l'entremise de contrats ponctuels ou récurrents, à l'entreprise privée.

Ce tableau présente les principaux projets d'entretien et de maintien des actifs de la Commission en 2009-2010 :

Tableau 1

PROJETS D'ENTRETIEN ET DE MAINTIEN DES ACTIFS EN 2009-2010

Parc du Bois-de-Coulonge	
BÂTIMENTS, INFRASTRUCTURES	
Réfection d'une section du mur de briques dans l'ancien potager (phase 2)	126 000 $
Réfection et isolation de la toiture de la maison du fermier (phase 1)	80 000 $
Amélioration du système de chauffage de la maison du fermier	10 000 $
Réfection des bases de béton et des ancrages du mobilier urbain	10 000 $
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	
Inventaire d'état de santé des arbres du parc et nouvelle cartographie	30 000 $
Parc des Moulins	
Réfection de la toiture du moulin à vent et de la tourelle d'entrée	87 000 $
Mise aux normes de la protection incendie des maisons Richard et Cayouette	7 500 $
Promenade Samuel-De Champlain	
Remplacement d'arbres, d'arbustes et de graminées	112 000 $
Boisés de Marly et des Compagnons-de-Cartier	
Réfection de sentiers	11 000 $
Travaux de nettoyage sylvicole	12 500 $
Parc de l'Amérique-Française	
Réfection des bases de béton et des ancrages du mobilier urbain	10 000 $
Parc de l'Amérique-Latine	
Finalisation des travaux de plantation d'arbres d'alignement	5 000 $

Les horticulteurs du parc du Bois-de-Coulonge au travail
© CCNQ, Anne-Marie Gauthier

Parachever le chantier archéologique Cartier-Roberval

La dernière campagne de fouilles prévue au projet archéologique initial s'étant terminée à l'automne 2008, c'est à la rédaction du rapport d'intervention, à la mise en valeur du site, ainsi qu'au rayonnement du projet que s'est consacrée l'équipe du chantier archéologique Cartier-Roberval cette année. Une courte intervention de terrain s'est cependant déroulée à l'automne 2009.

Rapport d'intervention archéologique

Compte tenu de l'ampleur des fouilles réalisées et du caractère unique de ce site qui a vu naître la première colonie française d'Amérique, le rapport d'intervention du chantier archéologique Cartier-Roberval est un ouvrage considérable à édifier. En plus des passages obligés de tout document similaire (description des opérations, interprétations, inventaires et catalogues), il sous-tend l'élaboration de vastes contextes, tant historique qu'archéologique, et inclut les rapports issus des nombreuses disciplines connexes (anthracologie, archéobotanique, archéométallurgie, céramologie, dendroécologie, floristique, géoarchéologie, hydrogéologie, microsédimentologie) mises à profit dans cette recherche d'envergure.

Signature d'une entente de partenariat entre la Commission et le Musée de la civilisation
© Amélie Breton

Le chantier archéologique Cartier-Roberval en 2008
© CCNQ, Richard Fiset

LE RAPPORT D'INTERVENTION DU CHANTIER ARCHÉOLOGIQUE CARTIER-ROBERVAL EST UN OUVRAGE CONSIDÉRABLE À ÉDIFIER

Mise en valeur

Visites guidées

Afin de faire connaître ce lieu exceptionnel et l'histoire qu'il porte auprès du plus grand nombre, la Commission a organisé des visites guidées du site archéologique Cartier-Roberval durant la période comprise entre la Saint-Jean et l'Action de grâces.

Expositions

Dans l'objectif de transmettre la connaissance, une exposition thématique ainsi que des activités pédagogiques ont été développées avec la maison Léon-Provancher et à son intention. De plus, une entente a été conclue avec le Musée de la civilisation pour la réalisation et la présentation en 2012-2013 d'une exposition d'envergure consacrée au chantier archéologique Cartier-Roberval.

Site Internet

Durant la dernière année, le journal de bord du site Internet dédié au chantier archéologique Cartier-Roberval a été enrichi sur une base hebdomadaire et agrémenté de textes à thématiques archéologiques et historiques.

Rayonnement

L'intérêt soulevé par le chantier archéologique Cartier-Roberval, autant dans les milieux scientifiques qu'auprès de la population, a amené la Commission à participer à des présentations publiques de ses travaux ou à les initier. Les experts de l'archéologie ont pu prendre connaissance des conclusions préliminaires des chercheurs rattachés au projet, lors des colloques du Council for Northeast Historical Archaeology (CNEHA) et de la Society for Historical Archaeology (SHA), ainsi que dans un numéro spécial du périodique britannique *Post-Medieval Archaeology*, consacré à la ville de Québec. Le grand public a, quant à lui, pu assister à une conférence prononcée dans le cadre des Fêtes de la Nouvelle-France.

Échantillonnage

Afin d'obtenir des éléments de réponse à propos de l'étendue du fort et de son occupation, un échantillonnage de sols a été réalisé sur le site archéologique et dans ses environs immédiats à l'automne 2009. Des analyses pédologiques, phytolitiques et micromorphologiques de ces sols permettront de raffiner la compréhension de cette dimension essentielle de la recherche consacrée au site archéologique Cartier-Roberval.

Sondage archéologique pratiqué lors de l'échantillonnage à l'automne 2009
© CCNQ, René Bélanger

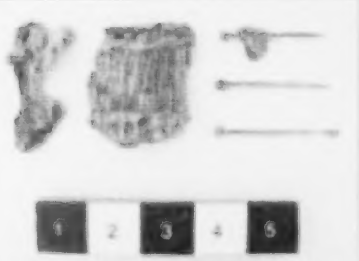

Artefacts trouvés sur le site de fouilles
© CCNQ, Sarahlyne Tremblay

PROMOUVOIR LA CAPITALE NATIONALE

La Commission de la capitale nationale du Québec s'impose en tant qu'acteur important dans la promotion de Québec à titre de capitale nationale. À cette fin, la Commission propose, développe et orchestre une série d'activités de découverte et de commémoration afin de mousser le sentiment d'appartenance des Québécois de toutes provenances à leur capitale qui fut et demeure le lieu fondateur de la nation québécoise.

Pour ce faire, la Commission met en œuvre, parfois seule mais le plus souvent en partenariat, des projets visant à faire remarquer, distinguer et priser Québec, au bénéfice du plus grand nombre. Ces projets prennent la forme de circuits de découverte, d'aménagement de lieux d'accueil et d'interprétation, de publications offrant de découvrir des aspects inédits de la capitale nationale, d'événements et de campagnes publicitaires ciblées.

Promouvoir l'accueil dans la capitale

Poursuivre et développer le programme Découvrir la capitale nationale

DES NOUVEAUX CIRCUITS, REPENSÉS ET AMÉLIORÉS

Outil majeur de la Commission de la capitale nationale du Québec depuis 1997, le programme Découvrir la capitale nationale a connu une excellente année en 2009-2010 en permettant la découverte de Québec auprès de 15 445 participants venus de partout au Québec. Au total, les circuits de découverte du programme ont été l'occasion pour plus de 177 755 jeunes, adultes et immigrants de tous âges de s'instruire de l'histoire de notre capitale, maintenant plus que quadricentenaire.

En marge de ses circuits traditionnels, Découvrir la capitale nationale a également offert, pour la période s'étendant de juin à octobre 2009, des circuits guidés d'une durée de 50 minutes, permettant d'apprivoiser deux lieux à forte teneur historique : le chantier archéologique Cartier-Roberval et le parc du Bois-de-Coulonge.

En outre, durant tout l'été, des guides-animateurs de la Commission ont instruit les visiteurs de la promenade Samuel-De Champlain sur le passé des lieux qui ont, tour à tour, connu l'occupation amérindienne et l'implantation de missions d'évangélisation, de chantiers navals et de réservoirs d'hydrocarbures avant de devenir un vaste espace public fort apprécié.

La Commission a également entrepris, en octobre 2009, la réévaluation de l'offre des circuits guidés du programme Découvrir la capitale nationale. Des nouveaux circuits, repensés et améliorés, seront offerts aux groupes en 2010-2011.

Programme Découvrir la capitale nationale
© CCNQ, Jonathan Robert

ÉVOLUTION DES CLIENTÈLES

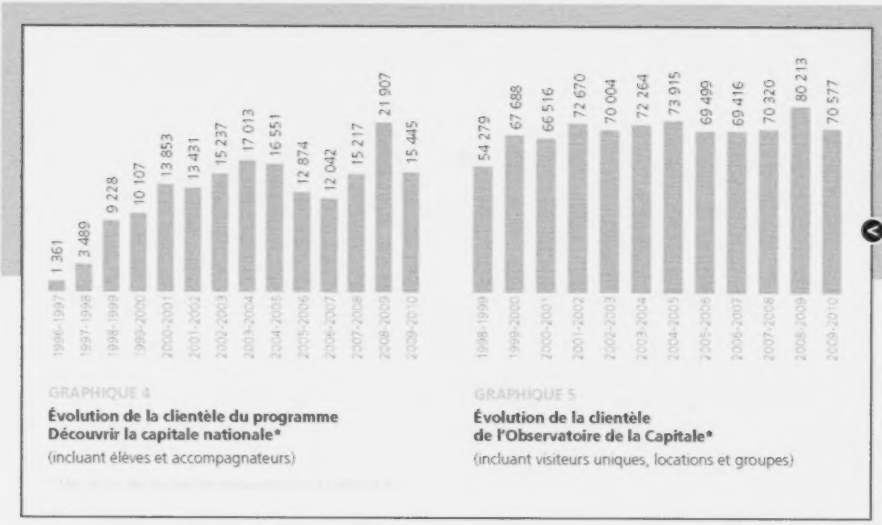

GRAPHIQUE 4
Évolution de la clientèle du programme Découvrir la capitale nationale*
(incluant élèves et accompagnateurs)

GRAPHIQUE 5
Évolution de la clientèle de l'Observatoire de la Capitale*
(incluant visiteurs uniques, locations et groupes)

Exploiter l'Observatoire de la Capitale

Niché au point culminant de Québec, au 31e étage de l'édifice Marie-Guyart, l'Observatoire de la Capitale a reçu, au cours de l'année écoulée, la visite de 70 577 personnes, ce qui porte sa fréquentation à 837 361 visiteurs, depuis son inauguration en 1998.

L'Observatoire offre une vue panoramique incomparable, embrassant 360 degrés sur la grande région de la capitale nationale, et permettant d'en comprendre les mutations au fil de sa riche histoire et d'admirer ses principaux attraits. Proposant un parcours d'interprétation varié et des expositions thématiques originales, l'Observatoire est aussi un endroit unique pour la présentation d'activités publiques et corporatives.

L'Observatoire de la Capitale, situé au sommet de l'édifice Marie-Guyart
© CCNQ, Pierre Joosten

Vue de l'Observatoire de la Capitale
© CCNQ, Anne-Marie Gauthier

Durant l'exercice 2009-2010, l'Observatoire a également accueilli les expositions suivantes :

- *Photos de presse du Québec* (présentation des 40 clichés ayant obtenu le prix Antoine-Desilets, attribué par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec pour honorer les meilleures photos de presse de l'année au Québec) ;
- *Prestance et beauté, la Colline révélée* (les beautés de la colline Parlementaire croquées par le photographe officiel de l'Assemblée nationale, Christian Chevalier) ;
- *Québec vue par Kedl. 400 ans de passion – la suite* (un hommage à l'œuvre photographique du regretté Eugen Kedl) ;
- l'exposition des images gagnantes du concours de photographie Le fleuve Saint-Laurent du magazine *L'Escale Nautique*.

Autre nouveauté en 2009 : le lancement du visa panoramique, au coût minime de 9,95 $, offrant la possibilité à ses utilisateurs d'accéder à volonté à l'Observatoire pendant toute une année.

Le visa panoramique, laissez-passer annuel pour l'Observatoire de la Capitale
© CCNQ

Vernissage de l'exposition *Prestance et beauté, la Colline révélée*
© CCNQ, Marc-André Grenier

Aménager et mettre en marché l'espace Capitale

En mai 2009, l'espace Capitale a ouvert ses portes au public fréquentant le Centre Infotouriste situé au 12, rue Sainte-Anne, dans le Vieux-Québec. À la fois nouvel outil de promotion de la capitale nationale et vitrine informative mettant en relief les réalisations de la Commission, l'espace Capitale propose aux visiteurs de consulter sur place les fruits de son programme d'édition. Un poste informatique et un écran enrichissent l'expérience du visiteur en lui offrant de naviguer sur le site Web de la

Inauguration de l'espace Capitale
© CCNQ, Denis Lemelin

Commission et en diffusant en boucle une animation portant sur ses accomplissements. Des guides-animateurs de la Commission étaient sur place pendant la période du 6 juillet au 18 octobre 2009 pour y accueillir les visiteurs. Durant ladite période, 6 000 personnes ont fréquenté l'espace Capitale. En février 2010, une opération visant à promouvoir le livre *Le Carnaval de Québec : la grande fête de l'hiver*, en vente à l'espace Capitale, a entraîné la visite de Bonhomme Carnaval en ses murs. Les guides-animateurs ont aussi repris leur poste durant les deux dernières fins de semaine du Carnaval.

Interpréter les attraits de la capitale nationale

Afin de bonifier l'expérience de découverte de la promenade Samuel-De Champlain, pour les citoyens comme pour les visiteurs, la Commission a procédé à l'installation d'un 24e panneau d'interprétation traitant de la pêche à l'anguille à la station des Quais, de même que de quatre plans de localisation dans les haltes piétonnes et aux extrémités de la promenade. Un panneau d'interprétation a aussi été installé en face de l'édifice Price, rue Sainte-Anne, afin de rendre compte de son histoire et de ses particularités, tout en faisant valoir le concours de la Commission à la réalisation de son éclairage nocturne par SITQ (filiale immobilière de la Caisse de dépôt et placement du Québec), en 2008.

Faire connaître la capitale nationale

Poursuivre les gestes de commémoration

S'appuyant sur les recommandations formulées par son comité consultatif de la commémoration, la Commission de la capitale nationale du Québec a posé de nombreux gestes visant à stimuler la connaissance de personnages, d'événements et de dates qui contribuent à forger un sentiment d'identité et de reconnaissance à l'endroit de la capitale.

Désireuse de saluer trois anniversaires importants pour le Québec, la Commission a ainsi installé des bannières qui ont rappelé le 375e anniversaire de la fondation de Trois-Rivières par le sieur de Laviolette, le 375e anniversaire de l'établissement de Beauport par Robert Giffard et le 475e anniversaire du débarquement de Jacques Cartier à Gaspé. Au total, 98 bannières et oriflammes marquaient notamment les entrées des grands parcs administrés par la Commission : le domaine de Maizerets, le parc du Bois-de-Coulonge, le parc des Moulins et le domaine Cataraqui. Elles saluaient également les visiteurs qui empruntaient le boulevard Duplessis à partir de l'aéroport et égayaient la promenade Samuel-De Champlain, le long du fleuve Saint-Laurent.

Les bannières commémoratives
© Québec Hebdo

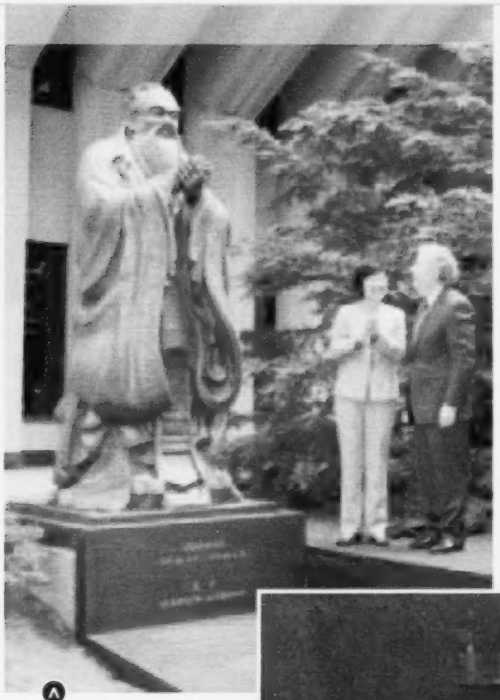

Le monument Confucius
© François Nadeau

Afin de commémorer le 250e anniversaire de la mort de Louis-Joseph de Montcalm, la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs et la Commission de la capitale nationale du Québec ont organisé, le 14 septembre 2009, une émouvante cérémonie au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec. C'est à cet endroit que reposent les restes de Montcalm ainsi que ceux de quelque 1 200 soldats de toutes origines tombés au champ d'honneur durant la guerre de Sept Ans.

Par ailleurs, dans le cadre d'une entente sur la commémoration intervenue entre la Ville de Québec et la Commission, les partenaires ont procédé au dévoilement de plaques commémoratives en l'honneur d'Augustin-Norbert Morin, avocat, journaliste et homme politique, et de Michel Sarrazin, médecin et chirurgien d'origine française considéré comme le premier scientifique canadien. Parallèlement, la Commission a procédé à l'installation, en juin 2009, du monument Confucius, situé à l'intersection de la rue George-V Est et de la Grande Allée Est, à Québec. Cette imposante sculpture en cuivre est un cadeau de la province chinoise du Shandong au Québec, gage de l'amitié soutenue qui lie le Québec à cette région qui a vu naître le célèbre philosophe.

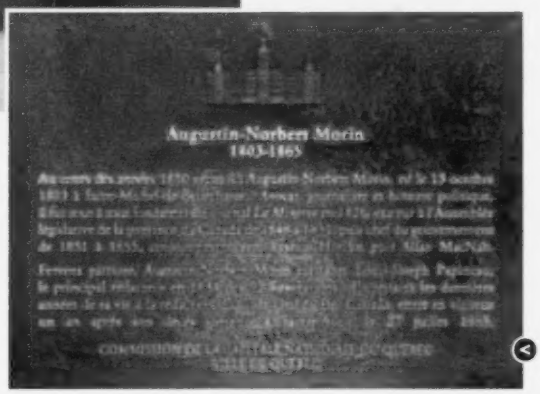

La plaque à Augustin-Norbert Morin
© Paul Dionne

Restaurer des fresques murales

La Commission a entrepris la restauration de certaines des fresques murales disséminées sur son territoire. On en compte seize, plus une outre-Atlantique, à Lyon en France. Durant l'exercice 2009-2010, la Commission a concentré ses travaux sur quatre des cinq fresques des piliers, situées sous l'autoroute Dufferin-Montmorency près du boulevard Charest Est. Les conditions hivernales et le calcium utilisé sur les routes ayant abîmé l'état de certaines œuvres d'art mural au fil des années, les travaux ont porté sur les fresques intitulées *Temple multiculturel*, *La Cathédrale*, *Contes chevaleresques* et *Horloge*. L'exercice de restauration se poursuivra en 2010 sur la fresque *Hommage au cirque*.

Chantier de revitalisation des fresques des piliers
© CCNQ, Anne-Marie Gauthier

L'œuvre *Le 3 juillet 1808 sur le Saint-Laurent*
© CCNQ, Marc-André Grenier

L'œuvre *Hommage à Zadkine*
© Ville de Québec

Intégrer l'art public en partenariat

Le 24 juin 2009, un an jour pour jour après son inauguration, la promenade Samuel-De Champlain accueillait une nouvelle œuvre d'art nommée ***Le 3 juillet 1808 sur le Saint-Laurent***. Grâce à une contribution de RBC Groupe Financier, l'artiste Suzanne Gravel a réalisé cette sculpture en bronze à la mémoire des cageux, ces hommes courageux qui manœuvraient le bois sur le fleuve Saint-Laurent. Sur cette lancée, la Commission poursuivait son programme visant à doter les berges réaménagées d'un parc d'œuvres contemporaines, présentées à ciel ouvert.

En outre, à l'occasion du 375e anniversaire de la fondation de Beauport, la Commission et la Ville de Québec ont dévoilé en octobre 2009 une œuvre d'art public, intitulée ***Hommage à Zadkine***, soulignant l'œuvre de l'artiste multidisciplinaire de renommée internationale Pierre-Paul Bertin, dans un nouvel espace urbain de cet arrondissement.

Étendre le programme de publication

Mis sur pied en 1996 et riche de pas moins de 43 titres, le programme de publication de la Commission de la capitale nationale du Québec s'est bonifié de plusieurs nouveaux ouvrages cette année, pour la plupart réalisés en partenariat.

Les ouvrages publiés en 2009-2010 traitent notamment des beautés inédites du Vieux-Québec (***Québec, ville du patrimoine mondial***), de la passionnante série de rencontres proposées par la Commission de la capitale nationale du Québec d'octobre 2007 à décembre 2008 (l'album souvenir ***Les Grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier***), des beaux arbres de Québec (***Nos champions – Les arbres remarquables de la capitale***), des fresques murales (***Murs mémoires, de Rhône-Alpes à Québec***) et des trésors patrimoniaux de la Côte-de-Beaupré (***Regard sur la Côte des Beaux Prés***).

Lancement du livre *Québec, ville du patrimoine mondial*
© CCNQ, Marc-André Grenier

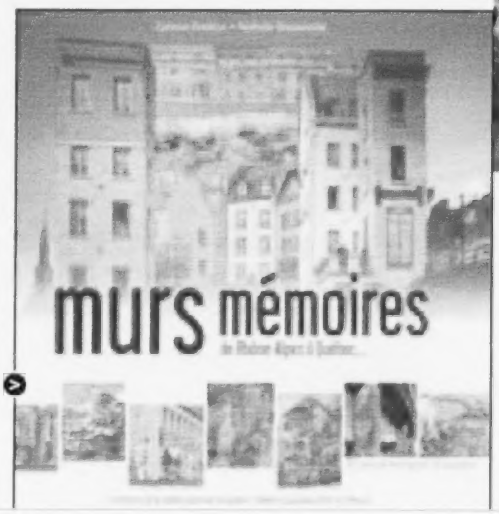

Couverture du livre *Murs mémoires, de Rhône-Alpes à Québec*
© CCNQ

En cours d'exercice, la Commission a aussi produit et diffusé trois dépliants qui ont contribué à favoriser la connaissance de la capitale nationale. Le premier – *Célébrons la nature en grand !* – groupait l'offre de parcs et d'espaces verts de la Commission ainsi que les activités tenues en leur sein ; le second – *25 sites exceptionnels à découvrir* – proposait un circuit des plus belles réalisations de la Commission sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, tandis que le dernier – *Une visite capitale* – offrait en français ou en anglais un circuit pédestre faisant découvrir les attraits de la colline Parlementaire.

Renouveler le programme de conférences historiques

À la suite des séries Les Grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier et Le Duel des fondateurs, proposées tout au long des célébrations de 2008, la Société du Palais Montcalm et la Commission de la capitale nationale du Québec ont lancé une nouvelle série de conférences intitulée Les Entretiens du Palais Montcalm. Ces conférences étaient animées par trois personnalités : l'historien de l'art Pierre B. Landry, le cinéaste Denys Arcand et le psychiatre Simon Patry.

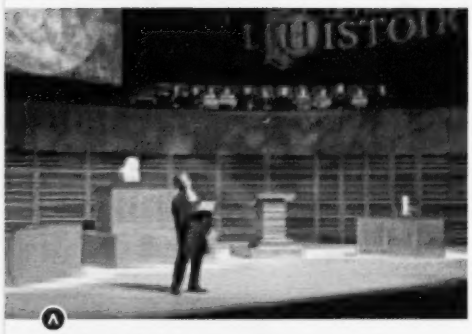

Le Tribunal de l'Histoire
© CCNQ, Christian Desjardins

De surcroît, la Commission a lancé la septième saison de son Tribunal de l'Histoire en proposant au public du Palais Montcalm six soirées-spectacles consacrées à autant de grandes affaires ayant marqué l'histoire judiciaire de la capitale. Cette série originale, présentée par la Commission en collaboration avec la Société du Palais Montcalm, entremêle histoire, théâtre et musique. Ces captivantes soirées-spectacles empruntaient d'ailleurs l'ambiance d'un véritable tribunal au sein duquel accusés et témoins experts défilaient à la barre afin d'influencer le verdict des spectateurs.

Faire rayonner les réalisations de la Commission

En 2009, la Commission de la capitale nationale du Québec s'est vue attribuer de nombreuses distinctions locales, nationales et internationales, principalement pour la réalisation de la promenade Samuel-De Champlain. Elle a ainsi obtenu le Prix spécial du jury remis dans le cadre des Prix Brownie 2009 par l'Institut urbain du Canada. Elle a aussi remporté le Prix international d'architecture décerné par le Chicago Athenaeum : Museum of Architecture and Design, en collaboration avec The European Centre for Architecture Art Design and Urban Studies et Arts Metropolitan Press.

EN 2009, LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC S'EST VUE ATTRIBUER DE NOMBREUSES DISTINCTIONS LOCALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES

La promenade a également gagné deux prix de l'Ordre des architectes du Québec : le Prix d'excellence en architecture, catégorie Architecture institutionnelle, pour le quai des Cageux, et le Prix d'excellence en architecture, catégorie Architecture urbaine. Elle a aussi obtenu un Certificat d'honneur, catégorie Projet remarquable, attribué par le Conseil des monuments et sites du Québec, et le Prix du leadership urbain, catégorie Renouveau urbain, remis par l'Institut urbain du Canada.

Il convient d'ajouter que l'une des publications vedettes de la Commission, *L'histoire du Vieux-Québec à travers son patrimoine*, a reçu une mention d'honneur du jury, dans la catégorie Interprétation et diffusion, lors de la remise des Prix du patrimoine 2009 de la Ville de Québec. De plus, durant la semaine du 18 mai 2009, le Prix Cultura de la station radiophonique SORTIR FM (90,3) a été décerné à *Québec, ville du patrimoine mondial*, salué comme « un livre magnifique qui permet de voir Québec sous un jour totalement nouveau en explorant le parcours historique du Vieux-Québec ».

Reconduire le soutien aux simulations parlementaires

De concert avec l'Assemblée nationale du Québec, la Commission a reconduit son soutien, pour une période de trois ans, à la présentation des simulations parlementaires suivantes :

- le Tournoi jeunes démocrates, qui vise l'adhésion des jeunes des 4e et 5e secondaire, de même que les étudiants du collégial ;
- le Forum étudiant, qui cible les étudiants des collèges ;
- le Parlement jeunesse, qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans.

Le Forum étudiant
© Christian Chevalier, Assemblée nationale du Québec

La page Twitter de la Commission
© CCNQ

Informer sur la capitale nationale

Intégrer les sites Internet de la Commission et rayonner sur la toile

Sur le réseau Internet, la Commission a bonifié son portail en y intégrant le site dédié à la promenade Samuel-De Champlain (www.promenade2008.qc.ca). La Commission a de plus doté son site d'un onglet consacré aux activités culturelles qu'elle propose et d'un second onglet groupant des documents multimédias tels que vidéos, fonds d'écran et photos soumises par des internautes. De plus, la page d'accueil du site de la Commission présente désormais des éphémérides qui, tous les jours, offrent de saisir une petite tranche de l'évolution de Québec, depuis sa fondation par Champlain jusqu'à aujourd'hui. La majeure partie de ces éphémérides est puisée dans le livre de l'historien Jean-Marie Lebel, *Les chroniques de la capitale. Québec 1608-2008*.

L'année 2009 marque par ailleurs l'arrivée de la Commission sur les réseaux sociaux. Depuis la page d'accueil du site www.capitale.gouv.qc.ca, les internautes peuvent dorénavant être redirigés vers les pages Internet de la Commission présentes sur les populaires sites Facebook, Twitter, Flickr et YouTube. Il s'agit d'un moyen efficace de joindre une clientèle plus jeune et de la sensibiliser, par une approche contemporaine, à l'action de la Commission.

Pour sa part, le site Internet de l'Observatoire de la Capitale (www.observatoirecapitale.org) propose depuis novembre 2009 une expérience inédite : permettre à ses usagers d'observer en continu le panorama de la capitale nationale depuis les quatre faces de l'Observatoire, à l'aide de webcaméras.

Photos prises par les webcaméras depuis les quatre façades de l'Observatoire de la Capitale
© CCNQ

Enfin, dans le but de sonder l'appréciation des internautes à l'égard de son site Web entièrement revampé en 2008, la Commission a mandaté la firme Aramis, spécialisée en recherche et analyse marketing Internet. En avril et en mai 2009, quelque 300 internautes ont donc complété en ligne un sondage sur le site Internet de la Commission. Le sondage révèle, entre autres, que dans une proportion comprise entre 78 % et 97 %, les répondants ont atteint leurs objectifs d'utilisation du site Internet de la Commission. Le degré de satisfaction des internautes atteint les 98 % ; il s'agit d'une quasi-unanimité que Aramis qualifie de jamais-vu en semblable matière.

Développer une visibilité pour la capitale nationale

La Commission a aussi été sollicitée par la station radiophonique Radio Galilée (FM 90,9) en septembre 2009 afin d'offrir à ses auditeurs une entrevue de cinq minutes qui dresse le portrait mensuel de ses réalisations et projets. Elle a en outre diffusé ponctuellement des publicités vantant ses réalisations dans des magazines et des quotidiens de la capitale nationale. Par ailleurs, durant l'été 2009, VOX Québec a présenté, en collaboration avec la Commission, ***Les [É]clectiks***, un magazine estival diffusé partout en province sur la chaîne 9, une exclusivité de Vidéotron. L'émission était animée par Matthieu Dugal et tournée sur la promenade Samuel-De Champlain. Plusieurs reportages ont été consacrés à des réalisations de la Commission.

Poursuivre et développer des partenariats

En avril 2009, la Commission a remis une bourse à une étudiante en bijouterie-joaillerie, dans le cadre de la treizième édition de la finale régionale du concours ***Chapeau, les filles !*** Organisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce concours vise à favoriser la diversification des choix de carrière des jeunes femmes et à encourager celles qui sortent des sentiers battus à persévérer jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Le 18 mai 2009, la Commission et La Maison Simons ont collaboré pour célébrer le retour des beaux jours en conviant la population à une prestation de la troupe V'là l'Bon Vent aux abords de la fontaine de Tourny. Avec une cinquantaine de personnes sur scène, la troupe a interprété des chansons françaises liées au thème de l'eau, entremêlant danses et animations diverses. Le tout, pour le plus grand plaisir des nombreux spectateurs.

Matthieu Dugal, animateur de l'émission *Les [É]clectiks*
© Brigitte Thériault

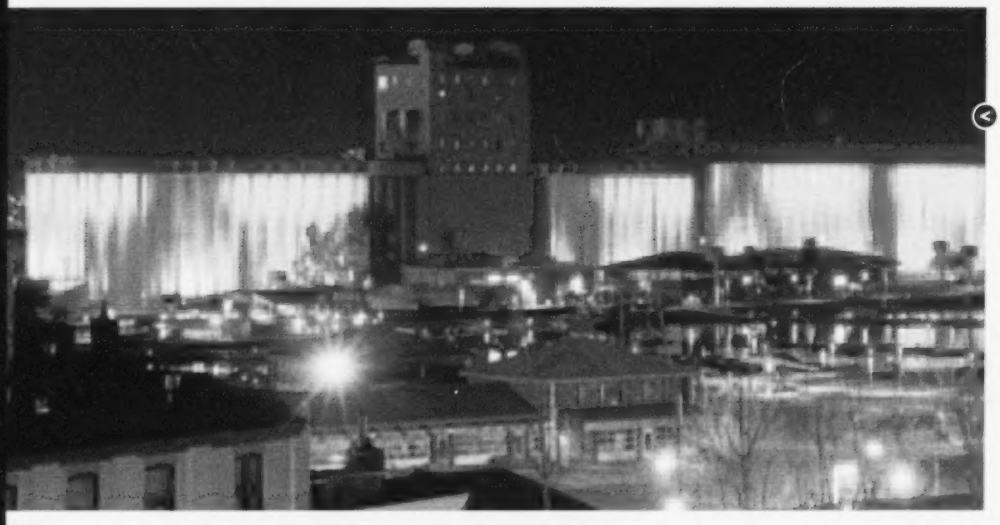

Aurora Borealis
© Michel Loiselle

À l'automne 2009, la Commission s'est associée au quotidien ***Le Soleil*** pour la quinzième édition de son concours d'écriture et de dessin dans les écoles secondaires de son territoire. Elle a aussi développé un partenariat avec Les rues de Québec (www.lesruesdequebec.com), afin de promouvoir ses réalisations et d'offrir des rabais pour certains de ses attraits.

De plus, la Commission a collaboré à *Aurora Borealis*, une ambitieuse mise en lumière des 81 silos à grains de la compagnie Bunge dans le bassin Louise, effective depuis le 31 octobre 2009 jusqu'en 2013. Ce projet est piloté par la compagnie multidisciplinaire Ex Machina, le bras séculier du créateur Robert Lepage, et la Ville de Québec. La Commission a également été le premier partenaire de la présentation de la Canotgraphie, autre création de Lepage, au Château d'Eau du lac Saint-Charles, à l'été 2009.

Le 15 décembre 2009, le Musée de la civilisation et la Commission de la capitale nationale du Québec signaient une entente portant sur la mise en valeur publique des découvertes faites ces dernières années sur le chantier archéologique Cartier-Roberval. Présentée en 2012 au Musée de l'Amérique française, cette exposition permettra aux visiteurs d'en savoir davantage sur une période fascinante et plutôt mystérieuse de l'histoire du Québec.

De concert avec l'Assemblée nationale, la Commission a une nouvelle fois installé sur la place de l'Assemblée-Nationale un arbre de Noël géant qui a été mis en lumière. Cette année, l'arbre rendait hommage à la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et, plus particulièrement, à Gaspé qui célébrait le 475e anniversaire de l'arrivée du navigateur et explorateur français Jacques Cartier.

Le sapin de Noël de la capitale nationale
© CCNQ, Marc-André Grenier

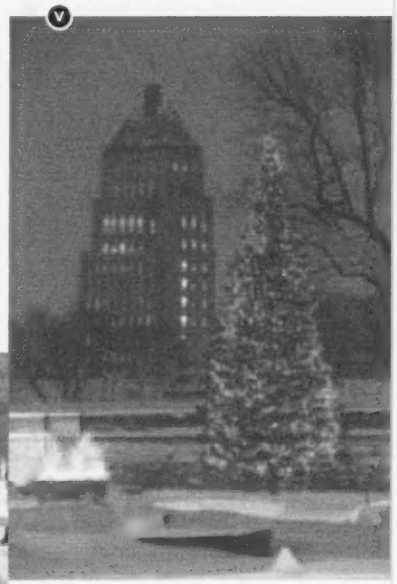

Pour une sixième année, la Commission, la Fondation de l'école Saint-Michel de Sillery et divers partenaires ont organisé des parties de « sucrage de becs » à la cabane à sucre du parc du Bois-de-Coulonge. Cette activité annuelle permet de sensibiliser la population et d'amasser des fonds (18 000 $ cette année) au profit de la Fondation de l'école Saint-Michel de Sillery, qui accueille des enfants autistes de la région depuis plus de 25 ans.

La cabane à sucre du parc du Bois-de-Coulonge
© Alain Gilbert

Un partenariat a été déployé avec CTV, le plus grand réseau télévisé privé anglophone du Canada, dans le cadre d'une journée olympique en février 2010 à Québec, à la place de l'Assemblée-Nationale. Plusieurs autres collaborations ont aussi été développées, en contrepartie de prêts de terrains pour la tenue d'événements spéciaux.

Mentionnons également la mise en route d'une tournée pancanadienne pour l'exposition *Architecture et pouvoir, les édifices législatifs des capitales canadiennes*. Une entente de prêt avec l'Assemblée législative de l'Alberta a été signée. Les capitales Victoria, Régina et Winnipeg sont inscrites au calendrier de tournée.

Déjà partenaire de ZAP Québec, ce qui a permis de doter l'Observatoire de la Capitale d'un accès gratuit à l'Internet sans fil pour ses visiteurs, la Commission travaille de nouveau de concert avec cet organisme sans but lucratif – qui se consacre à la promotion, à l'installation et à l'entretien de points d'accès publics gratuits au réseau Internet dans la ville de Québec – afin de pourvoir d'un tel service certaines zones de ses parcs et espaces verts.

La place de l'Assemblée-Nationale
© CCNQ, Anne-Marie Gauthier

ADMINISTRER LA COMMISSION

Les interventions dans le cadre du plan stratégique de la Commission se sont poursuivies notamment par la révision des différentes politiques et directives composant le cadre de gestion, déposé en mars 2010. Un groupe de travail formé de trois administrateurs, soutenu par la Direction des affaires administratives, se penchera par ailleurs sur les règles de gouvernance et sur les questions d'éthique.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2010, la Commission comptait 30 employés réguliers, 37 employés occasionnels et 2 employés en prêt de service, pour un total de 69 personnes. Parmi ces employés, 11 travaillaient de façon saisonnière dans les parcs gérés par la Commission et 10 travaillaient sur appel. La variation de l'effectif occasionnel par rapport à l'année dernière s'explique notamment par la diminution du nombre d'employés sur appel, en majorité des étudiants. Les ressources humaines se répartissent ainsi : 3 cadres, 22 professionnels, 44 techniciens, employés de bureau et employés à l'animation ainsi que 10 ouvriers horticoles.

Tableau 2

Au 31 mars 2010, le traitement applicable aux cadres de la Commission était le suivant :

TRAITEMENT APPLICABLE AUX CADRES DE LA COMMISSION

Classe	Minimum de la classe	Maximum de la classe
I	98 462 $	119 870 $
II	87 873 $	106 976 $
III	78 416 $	95 466 $

Les ressources financières

Au chapitre des normes comptables, le gouvernement a assujetti la Commission au même cadre référentiel comptable que le sien, soit celui applicable au secteur public. Cela a peu d'impact sur les normes déjà appliquées dans l'organisation. La présentation des états financiers a été conservée.

Les ressources contractuelles

Au cours de l'exercice, la Commission a revu sa directive relative à l'adjudication des contrats. L'objectif était de rappeler les principes de gestion et de s'assurer qu'ils répondent aux exigences rigoureuses de la Commission en matière d'octroi et de suivi des contrats. Les seuils d'appels d'offres ainsi que les autorisations requises du dirigeant de la Commission sont des exemples où les règles mises en place par l'organisme sont plus exigeantes que la Loi sur les contrats des organismes publics et les règlements s'y rattachant. Par exemple, les seuils d'appels d'offres publics sont fixés à 25 000 $, comparativement aux seuils réglementaires de 100 000 $. Par ailleurs, il convient de préciser que le processus de gestion contractuelle est centralisé à la Direction des affaires administratives. Durant l'exercice, la Commission a octroyé quelque 340 contrats d'une valeur totalisant plus de 12 000 000 $. Le tout, conformément à la réglementation.

Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises. Il a particulièrement examiné les états financiers annuels, les prévisions budgétaires et les budgets d'exploitation ainsi que le suivi trimestriel des budgets. Il a également été informé du nombre de contrats octroyés en 2009-2010 et du processus d'octroi, en respect avec la réglementation gouvernementale.

Diffusion de l'information

En matière d'accès à l'information, la Commission a traité huit demandes durant l'exercice. Pour se conformer à la loi, la Commission a entrepris la mise en place des mécanismes de suivi nécessaires pour rencontrer les exigences légales. Les contrats supérieurs à 25 000 $ sont diffusés, tel que prévu, dans le système électronique d'appel d'offres. La révision des documents disponibles sur le site Internet s'est aussi poursuivie.

Développement durable

L'année financière 2009-2010 consacre l'adhésion formelle de l'organisation à la Stratégie gouvernementale de développement durable. À cet égard, la Commission a adopté un plan d'action et constitué un comité de suivi en développement durable.

Plan d'action en développement durable

Adopté le 12 juin 2009, le Plan d'action en développement durable de la Commission est au cœur de sa démarche. Ce plan s'articule autour de cinq objectifs organisationnels, soit :

1. faire connaître le concept et les principes de développement durable ;
2. assurer le maintien et veiller à l'amélioration de la santé physique et psychologique du personnel ;
3. favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités ;
4. poursuivre son rôle conseil en matière de développement durable ;
5. maintenir l'intégrité écologique dans les parcs et espaces verts, préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales qui lui sont confiées.

Comité de suivi en développement durable

Ce comité, formé de personnes issues de tous les secteurs de l'organisation, a pour mandat d'assurer le suivi des actions et gestes en développement durable posés par

la Commission, et ce, afin de faire de cette démarche un succès. Dans les faits, depuis sa formation, le comité a :

- posé des gestes en vue de la sensibilisation du personnel à la démarche gouvernementale de développement durable (présentations, capsules d'information) ;
- entrepris l'élaboration d'un système de gestion environnementale ;
- lancé ou endossé la mise en œuvre de pratiques écoresponsables dans ses bureaux (eau embouteillée, impression recto-verso, achat de papeterie) comme dans ses parcs et espaces verts (plantation d'arbres, recyclage des résidus de coupe, utilisation systématique d'engrais naturels, protection de la biodiversité, valorisation des bâtiments anciens) ;
- amorcé la rédaction d'un cadre intégrant les orientations de la Commission en matière d'aménagement et de développement durable.

Reddition de compte

Une section consacrée à la reddition de compte en matière de développement durable se retrouve en annexe de ce rapport annuel.

L'hôtel du Parlement
© Christian Chevalier

CONSEILLER LE GOUVERNEMENT

La Commission agit également à titre de conseillère du gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental ;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et de tout organisme gouvernemental ;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale.

Finalement, la Commission conseille l'Assemblée nationale du Québec sur la construction, la conservation et l'aménagement de ses immeubles.

Fidèle à son rôle conseil auprès du gouvernement conformément à sa loi constitutive, la Commission a poursuivi cette année l'émission d'avis concernant l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec et de ses constituantes, de même que des MRC de L'Île d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier.

Les articles 15 et 15.1 de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (L.R.Q., c. C-33.1) habilitent en effet celle-ci à conseiller le gouvernement sur différents sujets dont l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec en regard de l'application des articles 51, 53.7, 56.14 et 65 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ainsi, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit, avant de donner un avis relatif au schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec ou de l'une de ses constituantes, demander l'avis de la Commission de la capitale nationale du Québec, et ce, conformément à l'article 267.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Pour l'année 2009-2010, les avis donnés par la Commission furent les suivants :

AVIS 01 – 2009-2010 concernant le règlement R.A.V.Q. 432 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à modifier le règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'identification approximative d'une nouvelle ligne de transmission et d'un poste de transformation électrique dans le parc industriel François-Leclerc à Saint-Augustin-de-Desmaures est conforme à ses orientations d'aménagement.

AVIS 02 – 2009-2010 concernant le règlement RV-2009-08-57 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission avise la ministre qu'elle ne s'estime pas directement concernée par ladite requête.

AVIS 03 – 2009-2010 concernant le règlement 01-P-2009 de la MRC de La Jacques-Cartier

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à modifier le schéma d'aménagement révisé de façon à actualiser les périmètres d'urbanisation, les zones prioritaires de développement et les zones de réserves urbaines de six municipalités, à ajuster la cartographie de certaines aires d'affectation, à modifier certaines dispositions du document complémentaire et à modifier les grilles de compatibilité est conforme à ses orientations d'aménagement.

AVIS 04 – 2009-2010 concernant
le règlement RV-2009-08-64 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission avise la ministre qu'elle ne s'estime pas directement concernée par ladite requête.

AVIS 05 – 2009-2010 concernant
le règlement R.A.V.Q. 422 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission avise le ministre qu'elle ne s'estime pas directement concernée par ladite requête.

AVIS 06 – 2009-2010 concernant
le règlement 156 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement ayant pour objet l'embellissement des corridors des routes 138 et 360 sur le territoire de la MRC est conforme à ses orientations d'aménagement.

AVIS 07 – 2009-2010 concernant
le règlement R.A.V.Q. 480 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission avise le ministre qu'elle ne s'estime pas directement concernée par ladite requête.

AVIS 08 – 2009-2010 concernant
le règlement R.A.V.Q. 479 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission avise le ministre qu'elle ne s'estime pas directement concernée par ladite requête.

AVIS 09 – 2009-2010 concernant
le règlement R.A.V.Q. 375 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement ayant pour objet la modification du règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone agricole permanente de manière à pallier certaines situations dérogatoires en zone agricole permanente et à tenir compte de certaines décisions rendues par la Commission de protection du territoire agricole est conforme à ses orientations d'aménagement.

AVIS 10 – 2009-2010 concernant
le règlement 143.2 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement ayant pour objet d'amender le schéma d'aménagement de la MRC afin de redéfinir les limites des périmètres urbains, de modifier les orientations en matière d'aménagement pour les affectations agricoles et urbaines (périmètres d'urbanisation) ainsi que de corriger les limites des affectations conservation, récréation, agriculture et récréo-forestier est conforme à ses orientations d'aménagement.

AVIS 11 – 2009-2010 concernant le règlement 2009-32 de la Communauté métropolitaine de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement ayant pour objet de modifier le règlement de contrôle intérimaire régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes est conforme à ses orientations d'aménagement.

AVIS 12 – 2009-2010 concernant le règlement 2009-33 de Communauté métropolitaine de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement ayant pour objet de modifier le règlement de contrôle intérimaire 2003-10, tel qu'amendé, applicable aux zones agricoles provinciales de la ville de Lévis et de l'agglomération de Québec est conforme à ses orientations d'aménagement.

AVIS 13 – 2009-2010 concernant le règlement R.A.V.Q. 494 de l'Agglomération de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement ayant pour objet de modifier le règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'un centre majeur d'activités à même une aire agricole est conforme à ses orientations d'aménagement.

AVIS 14 – 2009-2010 concernant le règlement RV-2009-09-10 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement ayant pour objet de modifier le règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables afin de retirer un ruisseau désigné sans nom situé dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville est conforme à ses orientations d'aménagement.

AVIS 15 – 2009-2010 concernant le règlement RV-2009-09-13 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement ayant pour objet de modifier le règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables afin de retirer un lac artificiel dans le secteur de Lévis est conforme à ses orientations d'aménagement.

AVIS 16 – 2009-2010 concernant le règlement RV-2010-09-33 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement ayant pour objet de modifier le règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables afin de retirer un cours d'eau permanent situé dans le secteur de Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy est conforme à ses orientations d'aménagement.

PLAN TRIENNAL

de la Commission de la capitale nationale du Québec

PLAN TRIENNAL DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

Dans le cadre de son plan triennal et sous réserve des disponibilités budgétaires, la Commission de la capitale nationale du Québec poursuivra la réalisation d'actions qui répondent à l'atteinte des grandes orientations qu'elle s'est données. Elle appliquera pour ce faire des paramètres qui répondent aux principes du développement durable, aux standards d'intervention mettant à l'honneur l'innovation et l'art appliqué dans la conception des projets et la recherche d'une gestion intégrée du territoire qui rallie le développement, la fonctionnalité du réseau routier, la mise en valeur des paysages ainsi que l'appropriation de ces espaces naturels ayant une valeur exceptionnelle.

Pour remplir ces objectifs, la Commission poursuivra, en partenariat, des études qui permettent de cerner les faits, d'évaluer les secteurs d'intervention, de développer des approches d'aménagement et de réaliser des projets porteurs pour la capitale nationale. D'autres projets font déjà l'objet de concepts, de plans et de devis en vue d'une construction à terme.

La Commission prépare également des plans directeurs qui sauront orienter pour le futur ses actions pour les mises en lumière, pour les interventions le long des axes qui sont les voies d'accès à la capitale ainsi que pour le réaménagement de ses parcs et espaces verts.

Dans cette perspective, la Commission poursuivra la planification de projets tels :

- la définition et l'application de paramètres d'intervention des portes d'entrée et des voies d'accès dans la capitale ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan lumière pour la capitale ;
- le développement, en partenariat, de principes ayant pour but de doter la région d'un cadre permettant de mieux gérer l'éclairage public ;
- la réappropriation des rives du Saint-Laurent par la mise en valeur de lieux naturels.

Afin d'obtenir des résultats de qualité, la Commission se dotera de plans directeurs, de plans de secteurs et de plans d'action. Elle souhaite aussi contribuer activement aux réflexions qui concernent l'avenir du territoire de la capitale nationale. En aménagement, les prochaines interventions se présentent comme suit :

LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013
AXE SAINT-AMABLE	En lien avec le réaménagement des parcs de la Francophonie et de l'Amérique-Française, poursuivre l'étude de requalification de l'axe Saint-Amable réalisée en 2006. Favoriser l'intégration de la planification de l'axe Saint-Amable dans le plan d'action du PPU de la Ville de Québec.	Développer le concept d'aménagement ainsi que les plans et devis. Budget : à déterminer	Amorcer les travaux de construction. Budget : à déterminer

Le moulin à vent, au parc des Moulins
© CCNQ, Suzanne Trudel

LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE (suite)

	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013
CONCOURS D'ART PUBLIC PAYSAGES SUSPENDUS	Assumer la maîtrise d'œuvre de la réalisation et de l'aménagement de l'œuvre retenue (mandat confié par le ministère des Transports [MTQ]). Construire un prototype d'une section de l'œuvre. Tester la capacité d'adaptation des matériaux au milieu ambiant et au climat par l'installation d'un prototype. Évaluer avec le mandataire la période d'installation de l'œuvre. Budget : 100 000 $	Aménager le site et installer l'œuvre. Budget : 724 000 $	

LE LITTORAL

	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013
STATION DU FOULON	Conclure une entente de services avec Infrastructure Québec. Présenter le dossier d'affaires initial. Obtenir l'autorisation du Conseil des ministres. Préparer les plans et devis Réaliser des études environnementales et autres. Budget : 2 M$	Compléter les plans et devis. Conclure les différentes ententes de partenariat. Présenter le dossier d'affaires final. Obtenir l'autorisation du Conseil des ministres. Budget : 4 M$	Début des travaux. Budget : à déterminer
SENTIER DES GRÈVES	Finaliser le concept. Réaliser les plans et devis pour la section nature, entre le domaine des Retraités du CN jusqu'à la plage Jacques-Cartier (phase 1). Amorcer les travaux pour la phase 1. Collaborer avec le MTQ à la finalisation des études pour le tronçon adjacent au boulevard Champlain (phase 2). Budget : 1 M$	Finaliser les travaux de la phase 1 Finaliser le concept de la phase 2 Réaliser les plans et devis. Collaborer avec le MTQ pour l'étude d'impact de la section longeant le boulevard Champlain. Budget : 2,5 M$	Construire la phase 2, délimitée entre le quai des Cageux jusqu'au domaine des Retraités du CN. Budget : 2,4 M$
CORRIDOR DU LITTORAL (section délimitée entre la côte Ross et l'avenue des Hôtels)	Finaliser les plans et devis. Construire le tronçon (de mai à octobre 2010). Budget : 1,9 M$		
LITTORAL EST	Poursuivre en partenariat les études de requalification du littoral est entre la chute Montmorency et l'avenue D'Estimauville. Budget : à déterminer	Participer à un partenariat pour la coordination des projets de développement en lien avec la requalification du littoral est. Budget : à déterminer	
SECTEUR DE LA TRAVERSE DE LÉVIS	Collaborer au projet de réaménagement du secteur de la traverse de Lévis. Budget : à déterminer		

LES ENSEMBLES URBAINS, LES PLACES PUBLIQUES ET LES ESPACES VERTS

	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013
DOMAINE CATARAQUI	Finaliser les travaux de revitalisation du domaine Cataraqui aux fins suivantes : formation par l'École hôtelière de la Capitale, lieu de réception, accès public à un domaine historique paysager. Procéder, à l'automne 2010, à la plantation des végétaux. Réaliser un programme d'interprétation permanent. Budget : 2,5 M$		
CHANTIER ARCHÉOLOGIQUE CARTIER-ROBERVAL	**Administrer** Poursuivre le programme de fouilles sur la frange supérieure de la falaise. Effectuer les différentes études et les analyses concernant ces fouilles. Procéder à l'inventaire des données archéologiques concernant ces fouilles. Déposer les rapports finaux 2007-2008 Budget : 800 000 $	**Administrer** Déposer le rapport de fouilles 2010. Déposer le rapport-synthèse.	**Administrer** Effectuer un suivi sur les découvertes et le projet, auprès des autorités.
	Aménager Concevoir le concept du mur de protection au pied de la falaise. Coordonner les actions Ville de Québec-Commission pour la planification de la construction d'un mur de protection. Budget : 250 000 $	**Aménager** Réaliser les travaux de consolidation de la frange supérieure de la falaise. Assurer l'amorce de travaux municipaux en lien avec la construction du mur de protection. Budget : 450 000 $	**Aménager** Amorcer les travaux de construction du mur de protection au pied de la falaise. Budget : 700 000 $
	Mettre en valeur Amorcer les travaux d'élaboration (recherche et contenu) de l'exposition sur les fouilles et les découvertes archéologiques. Budget : 250 000 $ (partenaires : 125 000 $; Commission : 125 000 $)	**Mettre en valeur** Conception et montage de l'exposition. Élaboration d'un programme d'interprétation *in situ*. Budget : 600 000 $ (partenaires : 300 000 $; Commission : 300 000 $)	**Mettre en valeur** Présentation et mise en marché de l'exposition. Mise en œuvre du programme d'interprétation. Budget : 150 000 $ (partenaires : 75 000 $; Commission : 75 000 $)
PARC DE LA FRANCOPHONIE ET PARC DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE	Définir les besoins.* Élaborer des avant-projets et produire des documents visuels. Budget : 40 000 $	Finaliser les concepts. Réaliser les plans et devis. Budget : à déterminer	Débuter les travaux de construction. Budget : à déterminer
PARC DE L'AMÉRIQUE-LATINE	Aménager les socles pour accueillir deux nouveaux monuments. Budget : 27 750 $	Élaborer un concept d'éclairage pour l'ensemble du parc. Produire les plans et devis du concept d'éclairage. Budget : à déterminer	Construire et installer le système d'éclairage. Budget : à déterminer

* Les principes émis lors du dépôt d'un mémoire pour le réaménagement du Manège militaire, ainsi que ceux identifiés par les consultants pour l'étude produite en 2006 pour le réaménagement de l'axe Saint-Amable, seront considérés.

LES ENSEMBLES URBAINS, LES PLACES PUBLIQUES ET LES ESPACES VERTS (suite)

	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013
PARC DES MOULINS	Compléter le plan directeur. Développer des concepts pour des sections du parc. Budget : 10 000 $	Réaliser les plans et devis par section. Aménager des sections du parc, dont l'entrée sud, avec la collaboration de la Ville de Québec. Budget : à déterminer	Poursuivre la réalisation des concepts et des plans et devis. Réaliser des aménagements. Budget : à déterminer
SENTIER DE LA CAPITALE (tronçon entre le domaine Cataraqui et le parc du Bois-de-Coulonge)	Compléter en collaboration avec la Ville de Québec un plan d'action. Réaliser des concepts par section : domaine Cataraqui et charcotte du domaine Montferrand. Budget : à déterminer	Aménager le sentier dans les limites du domaine Cataraqui. Budget : à déterminer	Définir des projets d'aménagement. Établir des ententes pour de futures acquisitions ou projets d'aménagement. Budget : à déterminer

MISE EN LUMIÈRE

	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013
SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE (SDAL)	Réviser le SDAL et son plan d'action afin d'en favoriser sa diffusion. Budget : à déterminer	Identifier les outils et moyens de diffusion. Élaborer et mettre sur pied le moyen de diffusion. Budget : à déterminer	
MISE EN ŒUVRE DU PLAN LUMIÈRE ET DU SDAL	Poursuivre la mise en œuvre du plan lumière : développer des études. Développer des concepts ou des avant-projets. Assurer le maintien des actifs et la pérennité des mises en lumière. Contribuer à la réalisation de projets lumière soit par un rôle conseil ou une implication financière : église de Saint-Augustin, secteur central du Vieux-Québec et centre-ville, Côte-de-Beaupré, île d'Orléans, colline Parlementaire. Budget total : à déterminer	Faire le suivi et soutenir la réalisation de plans et devis. Budget : à déterminer	

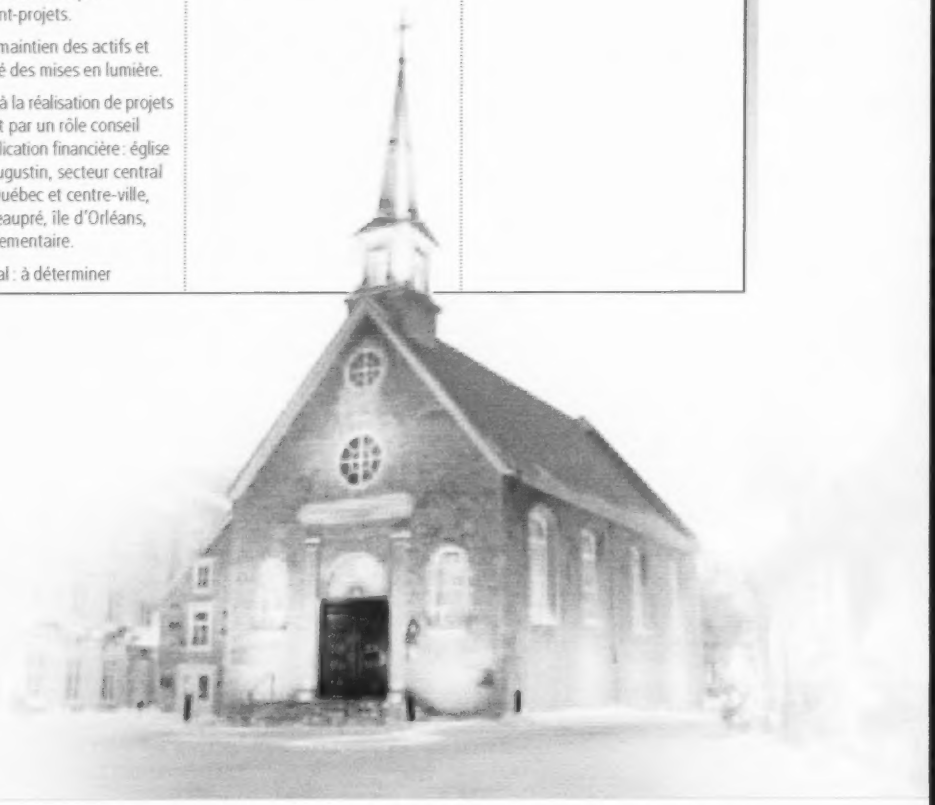

La mise en lumière de l'église de Notre-Dame-des-Victoires
© CCNQ, François Audet

L'AMÉNAGEMENT, L'ART PUBLIC ET LA COMMÉMORATION

	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013
COMMÉMORATION	Élaborer un plan directeur définissant des lieux d'accueil voués à la commémoration pour l'ensemble du territoire de la Commission. Installer le monument de l'Ordre national du Québec (budget : 200 000 $ [partenaires : 25 000 $; Commission : 175 000 $]). Participer à la réalisation d'œuvres de commémoration avec divers partenaires. Budget total : à déterminer	Sélectionner les secteurs à dimensions historiques. Définir les thématiques pour les monuments à accueillir.	
PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ŒUVRES D'ART PUBLIC DANS LA CAPITALE	Élaborer un guide d'intervention en art public. Installer l'œuvre d'art *Appalaches* de Lewis Pagé (budget : 23 500 $). Budget total : à déterminer	Sélectionner les zones d'accueil. Définir les paramètres d'intervention selon les zones d'accueil. Budget : à déterminer	
PARCOURS D'ACCUEIL	Élaborer un plan directeur. Définir les paramètres d'intervention. Élaborer un plan d'action. Budget : 100 000 $ (partenaires : 75 000 $; Commission : 25 000 $)	Concevoir des concepts par secteur d'intervention. Construction d'ouvrage d'art selon les paramètres identifiés. Budget : à déterminer	Poursuivre l'application du plan d'action et du plan directeur. Budget : à déterminer

LES VOIES D'ACCÈS ET LES PORTES D'ENTRÉE

	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013
ACCÈS EST À LA CAPITALE (île d'Orléans)	Participer aux études en prévision du réaménagement de la porte d'entrée à l'île d'Orléans.	Poursuivre la collaboration.	
ACCÈS OUEST À LA CAPITALE (secteur délimitant l'avenue des Hôtels, l'Aquarium et les accès aux ponts)	Participer aux études en vue de réaliser une vision concertée du secteur.	Poursuivre la collaboration.	

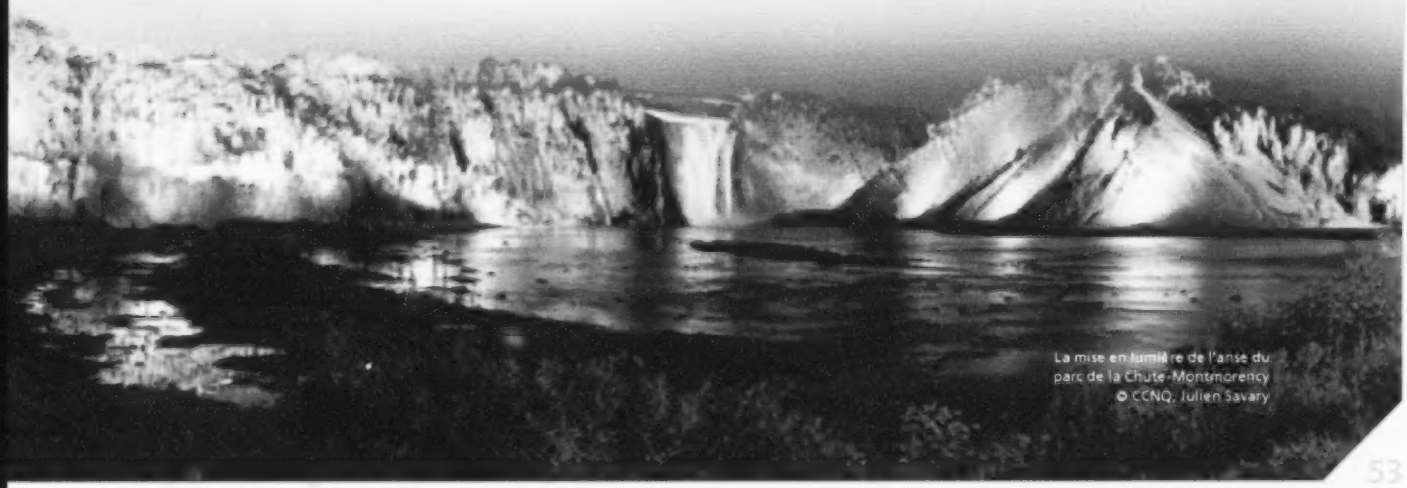

La mise en lumière de l'anse du parc de la Chute-Montmorency © CCNQ, Julien Savary

Contribuer à la promotion de la capitale nationale

La Commission a aussi pour mission de promouvoir la capitale nationale ; ses actions contribuent à la découverte, à la connaissance et au rayonnement de Québec.

La découverte

Depuis 1995, la Commission est un acteur majeur dans la mise en œuvre de programmes permettant d'apprécier la capitale nationale du Québec par des projets faisant de la découverte de l'agglomération une expérience enrichissante. Ces trois prochaines années, la Commission mettra en œuvre des projets concrets au chapitre de la découverte. Elle veillera notamment à :

- moderniser l'Observatoire de la Capitale par un chantier de réaménagement et un programme renouvelé d'interprétation ;
- mettre en valeur le domaine Cataraqui et ses autres propriétés par un programme de mise en marché, d'accueil, d'animation et d'usage public ;
- soutenir les simulations parlementaires proposées par l'Assemblée nationale du Québec.

La connaissance

Ces prochaines années, la Commission poursuivra par ailleurs la réalisation de projets commémoratifs et s'intéressera aux questions suivantes :

- accroître la diffusion de la connaissance du riche passé historique de la capitale nationale par la présentation de la grande série Le Tribunal de l'Histoire ;
- mettre en valeur, dans la capitale et dans les régions, la mémoire des premiers ministres par l'installation de supports informatifs et par le soutien à des gestes commémoratifs ;
- poursuivre les programmes de publication des collections La bibliothèque de la capitale nationale et Fleurdelisé.

Le rayonnement

Les réalisations de la Commission ont accru le rayonnement de Québec : la capitale nationale est plus accueillante, ses espaces verts sont améliorés, son domaine public accueille des monuments et des panneaux d'interprétation. En fait, la Commission a considérablement bonifié l'offre touristique.

L'organisme appuie, dans la mesure de ses moyens, les acteurs qui contribuent au rayonnement de la capitale nationale par des programmes de partenariat financier, des ententes de publicité et des mises à contribution de ses propres services, soit l'usage des lieux sous sa gouverne, dont l'Observatoire de la Capitale.

La Commission contribue également au rayonnement des artistes d'ici en parrainant des interventions destinées à donner un lustre nouveau à l'espace public, notamment par la réalisation de fresques et de monuments. Ces trois prochaines années, l'action de la Commission vise par ailleurs à accroître ses réalisations sur le territoire québécois. En voici le tableau d'ensemble :

	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013
OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE	Réaliser le programme de réaménagement de l'Observatoire de la Capitale et mettre en œuvre un programme dynamique de mise en marché. Budget : 500 000 $ (partenaires : 100 000 $; Commission : 400 000 $)		
SÉRIE DE CONFÉRENCES-SPECTACLES LE TRIBUNAL DE L'HISTOIRE	Présenter la nouvelle série, en collaboration avec la Société du Palais Montcalm. Budget : 75 000 $	Thématique à déterminer. Budget : 75 000 $	
PROGRAMME DE RÉALISATION ET D'INSTALLATION DE MONUMENTS COMMÉMORATIFS	Installer les monuments Juana-Azurduy-de Padilla et Toussaint-Louverture au parc de l'Amérique-Latine. Budget : 45 000 $	Collaborer à la réalisation du monument érigé à l'occasion du 70e anniversaire du droit de vote des femmes. Budget : 500 000 $ (partenaires : 400 000 $; Commission : 100 000 $)	Installer d'autres monuments. Budget : 150 000 $
PROGRAMME DE RÉALISATION DE FRESQUES MURALES	Réaliser le ravalement d'une partie de *La Fresque des Québécois*. Budget : 25 000 $	Réaliser d'autres projets. Budget : 135 000 $ (partenaires : 100 000 $; Commission : 35 000 $)	Réaliser une œuvre pour la Côte-de-Beaupré. Budget : 35 000 $
PROGRAMME D'ÉDITION (La bibliothèque de la capitale nationale)	Publier des ouvrages sur les Violons du Roy, Expo-Cité et les 125 ans de l'hôtel du Parlement. Budget : 200 000 $ (partenaires : 140 000 $; Commission : 60 000 $)	Publier un ouvrage par année de façon subséquente. Budget : 35 000 $	Publier un ouvrage par année de façon subséquente. Budget : 35 000 $

Le Tribunal de l'Histoire
© CCNQ, Christian Desjardins

MAINTENIR L'ACTIF DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS

Outre qu'elle voit à l'embellissement de la capitale par des travaux d'aménagement, la Commission doit également s'assurer de l'entretien de ses parcs et de ses espaces verts. Celle-ci est propriétaire et gestionnaire de 18 parcs et espaces verts sur le territoire de Québec, totalisant 181,51 hectares.

Tableau 3

ACTIF FONCIER TOTAL

Propriétés	Superficie
Place de l'Assemblée-Nationale	1,88 hectare
Site archéologique Cartier-Roberval	0,7 hectare
Parc du Bois-de-Coulonge	24,1 hectares
Parc de la Francophonie	0,48 hectare
Parc de l'Amérique-Française	0,79 hectare
Parc du Cavalier-du-Moulin	0,13 hectare
Parc de l'Amérique-Latine	0,95 hectare
Parc des Moulins	8,6 hectares
Boisé (parc des Moulins)	26,4 hectares
Boisé des Compagnons-de-Cartier	12,5 hectares
Domaine de Maizerets	27 hectares
Domaine Cataraqui	9,7 hectares
Boisé de Marly*	15,6 hectares
Boisé de Tequenonday	3,6 hectares
Cimetière de l'Hôpital-Général de Québec*	0,35 hectare
Terrains limitrophes au Parc Aquarium du Québec	5,6 hectares
Terrains du Canadien National (corridor du Littoral)	34,54 hectares
Promenade Samuel-De Champlain	8,59 hectares
TOTAL DE L'ACTIF FONCIER	**181,51 hectares**

* La Commission n'est pas propriétaire de ce site, mais est responsable de son entretien.

Station des Cageux, promenade Samuel-De Champlain
© Marc Cramer

Désireuse de maintenir son actif foncier en excellent état et de l'améliorer, la Commission a le souci constant de permettre à la population d'en profiter et d'y trouver des aménagements dignes de la capitale. Le tableau suivant présente les interventions que la Commission entend réaliser à ce chapitre au cours des trois prochaines années.

Tableau 4

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (MAINTIEN DE L'ACTIF)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
PARC DU BOIS-DE-COULONGE			
Ancienne chaufferie et serres attenantes			
Mise aux normes de l'ancienne chaufferie des serres (toiture, murs extérieurs et intérieurs)	—	352 800	—
Consolidation des serres attenantes (réfection complète des murs de briques)	—	96 000	—
Écuries			
Réfection complète des toitures et isolation d'une partie des bureaux	564 000	—	—
Mise aux normes du bâtiment pour usage de bureaux (sorties de secours, cloisons, portes coupe-feu, dispositif de giclage)	159 650	—	—
Remplacement complet des gouttières	60 000	—	—
Réfection du système d'alarme incendie	—	—	55 200
Remplacement de la chaudière et de la tuyauterie	30 000	—	—
Réfection du réseau électrique basse tension	—	—	16 800
Réfection du réseau de distribution de l'eau domestique	—	—	18 000
Caveau à légumes			
Réfection de la toiture en bardeaux de cèdre	—	—	24 000
Maison du fermier et grange attenante			
Réfection du plancher du sous-sol	—	—	5 000
Réfection du système d'égout extérieur	—	—	24 000
Poulailler			
Réparation de la toiture en bardeaux de cèdre	31 620	—	—
Cabane à sucre			
Réfection des fenêtres	—	—	29 040
Centrale électrique			
Mise aux normes de l'enveloppe extérieure	—	18 000	—
Remplacement du panneau de distribution électrique du parc	—	30 000	—
Loge du gardien			
Amélioration de l'enveloppe thermique	65 460	—	—
Installation d'une main courante pour la conformité des lieux	12 000	—	—
Peinture de l'enveloppe extérieure et réparation de la toiture	16 200	—	—

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (MAINTIEN DE L'ACTIF) (suite)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Infrastructures			
Muret de pierres à l'entrée du parc : entretien (rejointoiement, peinture du chaperon)	—	—	36 000
Mur de l'ancien potager : réfection de la maçonnerie	—	—	648 000
Routes et chemins :			
Resurfaçage des routes asphaltées	—	337 500	—
Réparation des chemins de gravier	—	60 000	—
Dispositif d'éclairage : remplacement des lampadaires obsolètes (sortie d'urgence et allée du Comte-D'Elgin)	108 000	—	—
Clôtures : réparation et peinture	—	90 000	—
SOUS-TOTAL	**1 046 930 $**	**984 300 $**	**856 040 $**
PARC DES MOULINS			
Ruche			
Réfection complète des toitures	264 000	—	—
Mise aux normes de la chambre électrique	6 000	—	—
Maison Richard			
Réfection des fenêtres	—	—	24 000
Restauration des planchers et des finis muraux	—	—	21 000
Maison Brassard			
Réfection de la fenestration	—	42 000	—
Raccordement des gouttières à un puits sec	18 000	—	—
Mise aux normes du réseau de distribution électrique et remplacement de l'équipement d'éclairage	—	48 000	—
Travaux de maçonnerie extérieure	—	6 000	—
Restauration des planchers et des finis muraux	—	24 000	—
Maison Cayouette			
Réfection de la fenestration	—	—	18 000
Travaux de maçonnerie extérieure	—	—	6 000
Raccordement des gouttières à un puits sec	—	—	6 000
Restauration des planchers et des finis muraux	—	—	24 000
Maison Bernard			
Réfection de la fenestration	18 000	—	—
Mise aux normes du réseau de distribution électrique	—	—	7 200
Travaux de maçonnerie extérieure	—	—	6 000
Raccordement des gouttières à un puits sec	6 000	—	—

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (MAINTIEN DE L'ACTIF) (suite)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Toilettes publiques			
Réfection de la toiture et installation de gouttières	—	—	18 000
Travaux de maçonnerie extérieure	—	—	3 600
Travaux de peinture extérieure	—	—	6 000
Moulin à vent			
Alimentation électrique du bâtiment et installation d'un système de chauffage minimal	—	—	24 000
Ragréage du parement intérieur	—	—	18 000
Peinture des pales	—	—	12 000
Infrastructures			
Muret de pierres avenue du Zoo : travaux de maçonnerie et de rejointoiement	—	120 000	—
Clôtures : travaux de réparation	—	6 000	—
Routes et chemins : resurfaçage des routes asphaltées	—	184 500	—
SOUS-TOTAL	**312 000 $**	**430 500 $**	**193 800 $**
PARC DU CAVALIER-DU-MOULIN			
Mur d'enceinte : nettoyage, réparation et peinture du chaperon	48 000	—	—
Clôtures : réparation et peinture	18 000	—	—
Portail d'entrée : réfection complète du portail d'entrée	8 400	—	—
SOUS-TOTAL	**74 400 $**	—	—
PARC DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE			
Dispositif d'éclairage : remplacement des lampadaires obsolètes	—	—	96 000
SOUS-TOTAL	—	—	**96 000 $**
PLACE DE L'ASSEMBLÉE-NATIONALE			
Dispositif d'éclairage : mise aux normes du dispositif d'éclairage de la coulée verte	52 800	—	—
SOUS-TOTAL	**52 800 $**	—	—
TOTAL	**1 486 130 $**	**1 414 800 $**	**1 145 840 $**

ÉTATS FINANCIERS
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

Accompagnés du rapport
du vérificateur

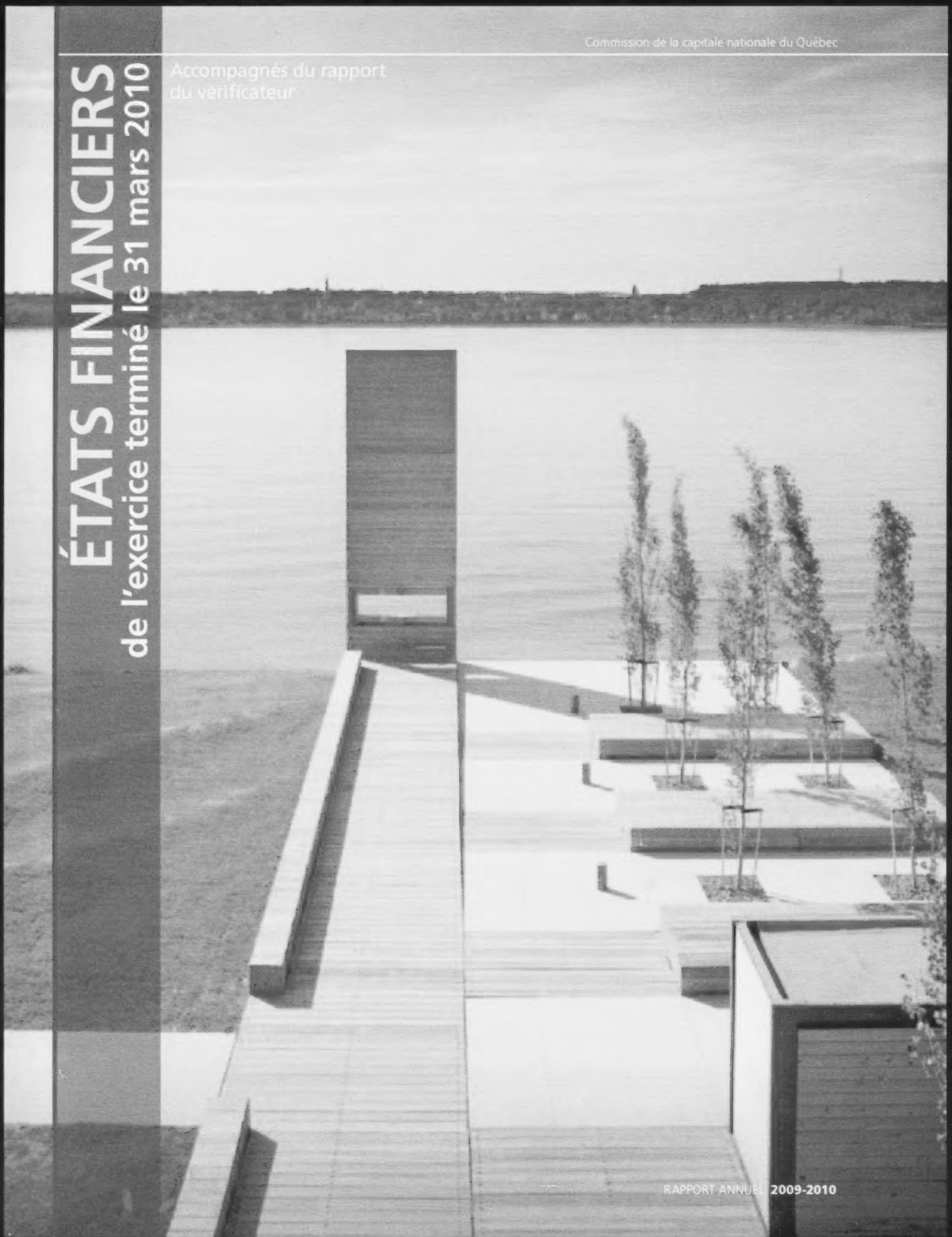

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction 62

Rapport du vérificateur 63

États financiers

- Résultats 64
- Évolution des soldes de fonds 65
- Bilan 66
- Flux de trésorerie 68
- Notes afférentes aux états financiers 69

Quai-des-Hommes, promenade Samuel-De Champlain
© Marc Cramer

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Langlois,
président et directeur général

Hélène Turcotte,
directrice des affaires administratives

Québec, le 30 juin 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,

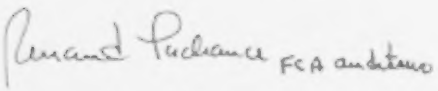

Renaud Lachance, FCA, auditeur

Québec, le 30 juin 2010

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010			2009
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	16 689 576 $	— $	16 689 576 $	15 068 226 $
Contributions des partenaires (note 4)	738 017	—	738 017	1 178 407
Intérêts	85 030	14 106	99 136	440 606
Billetterie et activités éducatives	328 935	—	328 935	414 096
Locations	176 732	—	176 732	166 783
Autres	48 690	—	48 690	114 942
	18 066 980	14 106	18 081 086	17 383 060
CHARGES				
Aide financière (note 5)	157 198	177 149	334 347	585 899
Traitements et avantages sociaux	3 496 784	—	3 496 784	3 175 292
Taxes foncières et scolaires	1 448 025	—	1 448 025	1 406 137
Services professionnels et administratifs	1 872 853	161 652	2 034 505	2 004 628
Transport et communication	377 860	—	377 860	480 634
Entretien et réparations	1 384 305	—	1 384 305	1 104 681
Fournitures et approvisionnements	333 209	75 303	408 512	665 082
Loyers	552 288	—	552 288	541 495
Amortissement des immobilisations corporelles	4 164 458	—	4 164 458	3 203 501
Frais financiers (note 6)	3 814 771	—	3 814 771	3 350 382
	17 601 751	414 104	18 015 855	16 517 731
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**465 229 $**	**(399 998) $**	**65 231 $**	**865 329 $**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010				2009
	Opérations courantes				
	Investis en immobilisations corporelles	Solde du fonds	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 425 837 $	— $	3 788 113 $	5 213 950 $	4 348 621 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(491 432)	956 661	(399 998)	65 231	865 329
Investissements en immobilisations corporelles	554 697	(184 004)	(370 693)	—	—
	1 489 102	772 657	3 017 422	5 279 181	5 213 950
Virement interfonds (note 17)	—	(772 657)	772 657	—	—
SOLDE À LA FIN	**1 489 102 $**	**— $**	**3 790 079 $**	**5 279 181 $**	**5 213 950 $**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

BILAN
au 31 mars 2010

	2010				2009
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	2 300 305 $	3 233 735 $	— $	5 534 040 $	6 044 389 $
Créances et intérêts courus (note 7)	956 384	1 386	—	957 770	3 326 042
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités d'encaissement	—	681 818	(681 818)	—	—
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	13 603 426	—	—	13 603 426	6 354 470
Contributions à recevoir (note 8)	143 706	—	—	143 706	689 768
Frais payés d'avance	373 253	—	—	373 253	309 266
	17 377 074	3 916 939	(681 818)	20 612 195	16 723 935
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles	6 120 252	—	—	6 120 252	5 407 744
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	68 486 674	—	—	68 486 674	75 826 906
Contributions à recevoir (note 8)	10 000	—	—	10 000	15 000
Frais reportés	63 283	—	—	63 283	84 155
Immobilisations corporelles (note 9)	95 902 626	—	—	95 902 626	92 182 188
	187 959 909 $	**3 916 939 $**	**(681 818) $**	**191 195 030 $**	**190 239 928 $**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

BILAN (suite)
au 31 mars 2010

	2010				2009
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Fournisseurs et autres charges à payer (note 11)	5 272 603 $	126 860 $	— $	5 399 463 $	4 119 335 $
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités de remboursement	681 818	—	(681 818)	—	—
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)	101 161	—	—	101 161	755 585
Contributions reportées (note 13)	139 979	—	—	139 979	252 227
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 14)	11 729 115	—	—	11 729 115	6 369 719
	17 924 676	126 860	(681 818)	17 369 718	11 496 866
Contributions reportées (note 13)	10 551	—	—	10 551	18 685
Dette à long terme (note 14)	68 503 593	—	—	68 503 593	75 455 178
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	5 652 469	—	—	5 652 469	7 357 023
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 15)	75 884 207	—	—	75 884 207	72 196 361
	167 975 496	126 860	(681 818)	167 420 538	166 524 113
AVOIR					
Apport du gouvernement du Québec (note 16)	18 495 311	—	—	18 495 311	18 501 865
Soldes de fonds –					
Investis en immobilisations corporelles	1 489 102	—	—	1 489 102	1 425 837
Fonds pour la mise en valeur de la capitale	—	3 790 079	—	3 790 079	3 788 113
	19 984 413	3 790 079	—	23 774 492	23 715 815
	187 959 909 $	**3 916 939 $**	**(681 818) $**	**191 195 030 $**	**190 239 928 $**

ENGAGEMENTS (note 18)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Langlois,
président et directeur général

Julie Suzanne Doyon,
présidente du comité de vérification

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010			2009
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Rentrées de fonds				
Subventions du gouvernement du Québec	12 853 865 $	— $	12 853 865 $	17 141 475 $
Subvention encaissée à titre de mandataire	5 000 000	—	5 000 000	5 000 000
Contributions des partenaires et clients	3 697 284	—	3 697 284	2 167 771
Créances interfonds	—	310 680	310 680	(472 963)
Intérêts reçus	87 152	14 438	101 590	453 621
Sorties de fonds				
Fournisseurs et membres du personnel	(9 797 975)	(333 281)	(10 131 256)	(9 466 641)
Subvention versée à titre de mandataire	(5 000 000)	—	(5 000 000)	(5 000 000)
Créances interfonds	(310 680)	—	(310 680)	472 963
Intérêts versés	(3 880 890)	—	(3 880 890)	(2 629 159)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de fonctionnement	2 648 756	(8 163)	2 640 593	7 667 067
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 487 134)	—	(6 487 134)	(10 995 215)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(6 487 134)	—	(6 487 134)	(10 995 215)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	(712 508)	—	(712 508)	6 898 800
Nouvelle dette à long terme	4 777 528	—	4 777 528	1 508 296
Remboursement de la dette à long terme	(6 369 717)	—	(6 369 717)	(6 214 105)
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(1 704 554)	—	(1 704 554)	(3 962 507)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	7 351 997	—	7 351 997	6 891 598
Apport du gouvernement du Québec	(6 554)	—	(6 554)	—
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3 336 192	—	3 336 192	5 122 082
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(502 186)	(8 163)	(510 349)	1 793 934
ENCAISSE AU DÉBUT	3 575 148	2 469 241	6 044 389	4 250 455
Virement interfonds	(772 657)	772 657	—	—
ENCAISSE À LA FIN	**2 300 305 $**	**3 233 735 $**	**5 534 040 $**	**6 044 389 $**

Des immobilisations corporelles d'un montant de 2 907 106 $ (2009 : 1 509 344 $) sont incluses dans les fournisseurs et autres charges à payer.

Les apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles n'incluent aucune contribution à recevoir (2009 : 150 000 $).

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2010

1. Constitution et objet

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale ;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage ;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale ;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale ;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental ;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental ;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale ;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de *la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

La Commission agit à titre de mandataire pour le versement d'une subvention annuelle à la Ville de Québec.

2. Conventions comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada du secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le

principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Comptabilisation des produits

Les produits affectés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée de la dette à laquelle il se rapporte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette à long terme durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Linéaire	5 %
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Mobilier urbain	Linéaire	10 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Matériel roulant	Linéaire	33 1/3 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %
Aménagement d'une promenade	Linéaire	5 %

L'aménagement en cours de réalisation n'est pas amorti.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec contrepartie aux revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est comptabilisée aux produits de l'exercice. Dans le cas où il n'est pas possible de faire une estimation de la juste valeur, l'immobilisation est comptabilisée pour une valeur symbolique.

Les œuvres d'art, comprenant surtout des sculptures et des monuments, sont passées aux charges dans l'exercice où elles sont obtenues.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est comptabilisée.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. Subventions du gouvernement du Québec

	2010	2009
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2009 – Ministère de la Santé et des Services sociaux)		
Fonctionnement	8 880 598 $	8 831 324 $
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	3 762 676	3 293 324
Projets spécifiques		
Promenade Samuel-De Champlain	746 394	394 895
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 272 563	2 517 200
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	27 345	31 483
	16 689 576 $	**15 068 226 $**

4. Contributions des partenaires

	2010	2009
Ministère des Transports	171 215 $	24 243 $
Ville de Québec	45 269	37 151
Ministère des Relations internationales	31 500	—
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	15 000	15 000
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	9 332	8 349
Société des établissements de plein air du Québec	8 025	133 495
Secrétariat de l'Ordre national du Québec	458	6 282
Autres	65 630	660 196
	346 429	884 716
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	391 588	293 691
	738 017 $	**1 178 407 $**

5. Aide financière

	2010	2009
Établissements scolaires québécois	92 950 $	133 205 $
Caisse de dépôt et placement du Québec	—	100 000
Autres	241 397	352 694
	334 347 $	**585 899 $**

6. Frais financiers

	2010	2009
Intérêts sur la dette à long terme	3 791 792 $	3 327 242 $
Amortissement des frais reportés	20 872	20 872
Autres intérêts	2 107	2 268
	3 814 771 $	**3 350 382 $**

7. Créances et intérêts courus

	2010	2009
Ville de Québec	— $	2 383 631 $
Ministère des Transports*	860 265	860 265
Société des établissements de plein air du Québec*	47 994	47 994
Société immobilière du Québec*	3 380	—
Secrétariat de l'Ordre national du Québec*	2 750	—
Intérêts – opérations courantes	4 312	6 434
Intérêts – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	1 386	1 718
Autres	37 683	26 000
	957 770 $	**3 326 042 $**

* Au 31 mars 2010, un montant total de 914 389 $ représente des créances provenant d'entités sous contrôle commun (2009 : 908 259 $)

8. Contributions à recevoir

	2010	2009
Ville de Québec	49 835 $	138 589 $
Ministère des Transports*	75 084	24 243
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine*	8 561	—
Société des établissements de plein air du Québec*	—	237 178
Ministère des Relations internationales*	—	100 000
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*	—	15 000
Autres	20 226	189 758
	153 706	704 768
Contributions exigibles au cours du prochain exercice	(143 706)	(689 768)
	10 000 $	**15 000 $**

* Au 31 mars 2010, un montant total de 83 645 $ représente des contributions à recevoir provenant d'entités sous contrôle commun (2009 : 376 421 $).

9. Immobilisations corporelles

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	18 495 313 $	— $	18 495 313 $	18 501 864 $
Parc du Bois-de-Coulonge	1	—	1	1
Parc de l'Amérique-Française	1	—	1	1
Parc du Cavalier-du-Moulin	1	—	1	1
Parc de la Francophonie	1	—	1	1
Parc de l'Amérique-Latine	1	—	1	1
Domaine Cataraqui	1	—	1	1
Bâtiments	7 663 777	1 243 655	6 420 122	6 830 852
Équipement informatique	667 851	586 592	81 259	108 956
Équipement et mobilier de bureau	656 854	424 318	232 536	273 338
Mobilier urbain	924 285	153 809	770 476	784 312
Améliorations locatives	289 318	224 548	64 770	97 232
Matériel roulant	91 600	65 957	25 643	36 530
Aménagement dans les parcs	6 071 168	5 144 040	927 128	729 083
Aménagement d'une promenade	64 194 294	5 574 117	58 620 177	61 126 599
Aménagement en cours de réalisation	10 265 196	—	10 265 196	3 693 416
	109 319 662 $	**13 417 036 $**	**95 902 626 $**	**92 182 188 $**

Des intérêts représentant une somme de 125 040 $ (2009 : 3 942 195 $) ont été capitalisés à l'aménagement en cours de réalisation.

En 2009, des aménagements en cours de réalisation totalisant 69 921 878 $ ont été complétés et transférés dans les autres catégories d'immobilisations corporelles.

10. Facilités de crédit

La Commission dispose d'un emprunt bancaire non utilisé de 500 000 $ garanti par le gouvernement du Québec, renouvelable le 30 septembre 2010 et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2010, le taux d'intérêt était de 2,25 %.

11. Fournisseurs et autres charges à payer

	2010	2009
Fournisseurs – opérations courantes	3 774 307 $	2 522 020 $
Fournisseurs – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	126 860	46 037
Traitements et avantages sociaux	101 596	84 733
Vacances à payer (note 19)	335 406	336 026
Congés de maladie à payer (note 19)	45 916	41 418
Intérêts à payer sur la dette à long terme	1 015 378	1 089 101
	5 399 463 $	**4 119 335 $**

Au 31 mars 2010, un montant total de 649 188 $ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2009 : 613 771 $).

12. Subventions du gouvernement du Québec reportées

Les subventions du gouvernement du Québec reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2010	2009
SOLDE AU DÉBUT	755 585 $	457 754 $
Subventions reçues au cours de l'exercice	—	618 011
	755 585	1 075 765
Subventions comptabilisées à titre de produits de l'exercice	(654 424)	(320 180)
SOLDE À LA FIN	**101 161 $**	**755 585 $**

13. Contributions reportées

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2010	2009
SOLDE AU DÉBUT	270 912 $	518 924 $
Contributions reçues au cours de l'exercice	—	202 812
	270 912	721 736
Contributions comptabilisées à titre de produits de l'exercice	(120 382)	(450 824)
SOLDE À LA FIN	150 530	270 912
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(139 979)	(252 227)
	10 551 $	**18 685 $**

Au 31 mars 2010, un montant total de 87 242 $ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun (2009 : 134 971 $).

14. Dette à long terme

	2010	2009
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :		
5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 $ et un versement final de 2 225 779 $ le 1er décembre 2010*	2 396 777 $	2 739 174 $
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 $, échéant le 1er décembre 2010*	691 684	1 383 368
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 $ et un versement final de 1 343 333 $ le 1er décembre 2010*	1 446 667	1 653 333
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 $ et un versement final de 1 386 000 $ le 1er décembre 2010*	1 428 000	1 512 000
6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 $ et un versement final de 2 244 109 $ le 1er octobre 2012*	2 805 136	3 029 547
4,59 %, remboursable par versements semestriels en capital de 81 866 $, échéant le 1er décembre 2016*	1 146 129	1 309 861
5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 318 623 $, échéant le 16 janvier 2018*	5 097 971	5 735 218
4,8 %, remboursable par versements semestriels en capital de 415 827 $, échéant le 31 mars 2026*	13 306 452	14 138 105
4,6 %, remboursable par versements semestriels en capital de 641 122 $, échéant le 1er juin 2025*	19 874 782	21 157 026
5,05 %, remboursable par versements semestriels en capital de 747 050 $, échéant le 1er décembre 2025*	23 905 610	25 399 711
4,4 %, remboursable par versements semestriels en capital de 82 395 $, échéant le 1er décembre 2018*	1 483 109	1 647 899
3,9 %, remboursable par versements semestriels en capital de 75 415 $ et un versement final de 452 488 $ le 1er juin 2016*	1 357 466	1 508 296
3,9 %, remboursable par versements semestriels en capital de 159 251 $ et un versement final de 2 229 513 $ le 1er juin 2018*	4 777 528	—
Emprunt garanti par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :		
5,25 %, remboursable par versements mensuels de 9 030 $, capital et intérêts, renouvelable le 5 avril 2010, échéant le 5 avril 2015*	482 537	563 250
Emprunt à la Société immobilière du Québec :		
4,5 %, remboursable par versements mensuels de 1 423 $, capital et intérêts, échéant le 31 mars 2012	32 860	48 109
	80 232 708	81 824 897
Portion échéant au cours du prochain exercice	(11 729 115)	(6 369 719)
	68 503 593 $	**75 455 178 $**

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2011	**11 729 115 $**
2012	**5 284 430 $**
2013	**7 399 413 $**
2014	**5 043 099 $**
2015	**5 043 099 $**

* Les versements en capital et intérêts sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à ces fins.

15. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des subventions du gouvernement du Québec et des contributions des partenaires. Les apports se détaillent comme suit :

	2010	2009
SOLDE AU DÉBUT	72 196 361 $	68 115 854 $
Subventions et contributions reçues au cours de l'exercice	7 351 997	6 891 398
	79 548 358	75 007 252
Amortissement des apports reportés	(3 664 151)	(2 810 891)
SOLDE À LA FIN	**75 884 207 $**	**72 196 361 $**

16. Apport du gouvernement du Québec

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit :

	2010	2009
Terrains	18 495 311 $	18 501 865 $

17. Virement interfonds

Le montant de 772 657 $ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission et qui, selon sa loi constitutive, doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

18. Engagements

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2010, la Commission a des engagements jusqu'en 2013 qui totalisent 7 845 706 $ (2009 : 2 748 185 $).

Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2011	**6 930 297 $**
2012	**840 409 $**
2013	**75 000 $**

19. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur ; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 197 576 $ (2009 : 195 364 $).

Provision pour les congés de maladie et les vacances (note 11)

	2010		2009	
	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie	Vacances
SOLDE AU DÉBUT	41 418 $	336 026 $	36 788 $	264 397 $
Charge de l'exercice	61 912	332 348	62 271	364 225
Prestations versées au cours de l'exercice	(57 414)	(332 968)	(57 641)	(292 596)
SOLDE À LA FIN	**45 916 $**	**335 406 $**	**41 418 $**	**336 026 $**

20. Informations supplémentaires sur les instruments financiers

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles représentent une estimation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur des contributions à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers.

	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme				
Emprunts sur billet du Fonds de financement	79 717 311 $	86 309 486 $	81 213 538 $	90 353 487 $
Emprunts garantis par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	482 537 $	501 820 $	563 250 $	570 756 $
Emprunt de la Société immobilière du Québec	32 860 $	32 860 $	48 109 $	48 109 $

21. Opérations entre apparentés

En plus des opérations provenant d'apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les entités apparentées dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les entités apparentées sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 9.

22. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2009 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2010.

ANNEXE

REDDITION DE COMPTE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voici la section consacrée à la reddition de compte en matière de développement durable.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoir et savoir-faire qui facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître le concept et les principes de développement durable.

ACTION	GESTES
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnes de l'administration publique au développement durable.	▪ Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation. ▪ Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information. ▪ Vérifier le degré de connaissance du personnel quant au concept de développement durable.
CIBLE ET INDICATEUR	**Cible** Tout le personnel d'ici 2011, dont 50 % doit posséder une connaissance suffisante du concept de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières d'ici 2013. **Indicateur** Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation et de formation au développement durable.
RESULTATS DE L'ANNÉE	Depuis les tout premiers débuts de son implication dans le dossier du développement durable, la Commission a mis en place plusieurs activités de sensibilisation et a inscrit plusieurs employés de son comité de suivi à diverses formations, contribuant ainsi à la réalisation de la politique du gouvernement du Québec en matière de développement durable. Au point de vue de la sensibilisation, une présentation formelle de la démarche de développement durable aux employés de la Commission a été réalisée. De plus, la Commission a invité ceux-ci à participer à la campagne Défi climat 2010 avec pour objectif que 50 % du personnel s'engage dans l'aventure. En outre, des capsules d'information sur des aspects environnementaux divers ont été transmises aux employés par courriel ou par le journal interne. Quant à la formation, plusieurs membres du personnel de la Commission ont assisté aux ateliers de formation du Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment ceux consacrés à l'organisation d'événements écoresponsables, à la sensibilisation à la démarche de développement durable, au cadre de gestion environnementale et aux nouvelles règles d'acquisition. Au surplus, des présentations d'intervenants externes ont été organisées par la Commission à propos de la démarche et des actions nécessaires dans l'acquisition d'une certification LEED-NC et du plan de gestion environnemental élaboré et mis en place par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Objectif gouvernemental 4		
Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.		
Objectif organisationnel 2		
Assurer le maintien et voir à l'amélioration de la santé physique et psychologique de l'ensemble du personnel de la Commission.		
ACTION	GESTES	SUIVIS
Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie.	• Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information. • Revoir le programme de prévention en santé et sécurité au travail. • Évaluer périodiquement l'ergonomie des postes de travail. • Actualiser la Politique de reconnaissance du personnel et poursuivre les mesures mises en place pour favoriser la reconnaissance informelle.	• À venir • À venir • Entrepris • À venir
CIBLE ET INDICATEUR	**Cible** Dix activités d'ici la fin de 2013. **Indicateur** Nombre d'activités de consultation et d'information auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Deux personnes ressources ont été formées à l'interne en ergonomie du travail de bureau. En 2009-2010, cinq personnes ont bénéficié d'une évaluation de leur poste de travail et des mesures correctives appropriées ont été effectuées. Le programme de soutien à l'activité physique prévoyait des modalités pour le personnel régulier et saisonnier et pour le personnel embauché pour un an et plus. En 2009-2010, le programme a élargi son champ d'application au personnel à temps partiel sur appel.	

Objectif gouvernemental 6		
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.		
Objectif organisationnel 3		
Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion de la Commission et dans les activités d'entretien et d'exploitation de ses parcs et espaces verts.		
ACTION	GESTES	SUIVIS
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	• Élaborer un cadre ou un système de gestion environnementale. • Concevoir, adapter ou utiliser des outils d'aide afin de consommer de façon responsable. • Poursuivre et mettre en œuvre graduellement un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement.	• Entrepris • À venir • Entrepris
CIBLES ET INDICATEURS	**Cibles** Mise en œuvre d'un système de gestion environnementale en 2011 et mise en œuvre de huit mesures ou activités d'acquisitions écoresponsables pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale. **Indicateurs** État d'avancement de la mise en œuvre à la Commission d'un système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	En 2009-2010, la Commission a amorcé l'élaboration d'un système de gestion environnementale et mis en place des mesures écoresponsables. La liste des activités de l'organisation ayant un aspect environnemental a été dressée. La cotation de ces aspects suivra sous peu, laquelle conduira à l'édification du système puis à l'adoption d'un plan de gestion environnementale. Quant aux mesures écoresponsables, la Commission a mis en place des dispositions en ce qui a trait à l'achat d'eau embouteillée, à l'acquisition de papeterie ainsi qu'à l'impression recto-verso.	

Objectif gouvernemental 18		
Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.		
Objectif organisationnel 4		
Poursuivre son rôle conseil en matière de développement durable.		
ACTION	GESTE	SUIVI
Continuer de donner des avis comme cela est prévu à la loi constitutive dans tout projet d'adoption ou de révision des plans d'urbanisme et des schémas d'aménagement des composantes de la communauté métropolitaine de Québec, en prenant en compte les principes de développement durable.	Élaborer les orientations de la Commission en matière d'aménagement et de développement durable.	Entrepris
CIBLE ET INDICATEUR	**Cible** Mise en œuvre en 2011 d'un cadre intégrant les orientations de la Commission en matière d'aménagement et de développement durable. **Indicateur** Nombre d'avis donnés intégrant les orientations de la Commission en matière de développement durable.	
RESULTATS DE L'ANNÉE	En 2009-2010, la Commission a émis 16 avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Cela représente plutôt bien le nombre moyen d'avis émis chaque année par la Commission en lien avec sa loi constitutive. Elle a également déposé deux mémoires dans le cadre de consultations publiques : le premier sur l'avenir du Manège militaire et le second sur le programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire. De manière générale, elle a pris en compte dans ses avis plusieurs aspects du développement durable, notamment en ce qui concerne la protection du patrimoine ou l'augmentation des surfaces plantées sur le territoire de la colline Parlementaire. Au cours de l'année 2010, la Commission prévoit se doter d'un cadre intégrant ses orientations en matière d'aménagement et de développement durable. La mise en application du cadre est prévue pour la fin de l'année 2010.		

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel 5

Maintenir l'intégrité écologique dans ses parcs et espaces verts. Préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales qui lui sont confiées.

ACTION	GESTE	SUIVI
Poursuivre et développer la mise en œuvre des pratiques et des activités pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles.	Mettre en œuvre des pratiques et des activités pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles.	Entrepris

CIBLE ET INDICATEUR

Cible

Dix pratiques et activités d'ici 2013.

Indicateur

Nombre de pratiques ou d'activités mises en place.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Afin de maintenir l'intégrité écologique dans les parcs et les espaces verts qu'elle gère, la Commission a mis en place quatre pratiques en 2009-2010 :

- la mise en application de la politique d'un arbre coupé, un arbre remplacé, indépendamment des programmes de plantation d'arbres que la Commission initie chaque année dans plusieurs de ses parcs et espaces verts ;
- le recyclage des déchets de coupe, lors des travaux arboricoles, par épandage sur le parterre forestier des copeaux de bois obtenus par déchiquetage de branches jusqu'à un diamètre maximal de 20 cm ;
- l'usage systématique d'engrais provenant de sources naturelles à 100 % et n'ayant subi aucune transformation chimique, afin de protéger la microfaune et la microflore du sol, que ce soit dans les aires gazonnées ou dans les lits de plantation d'arbustes, de vivaces et de graminées ;
- l'acceptation à l'intérieur du processus de gestion des aires gazonnées, de la présence de plantes sauvages autres que des graminées afin d'assurer et de favoriser la biodiversité de ces espaces verts.

Afin de préserver et de mettre en valeur les richesses patrimoniales qui lui sont confiées, la Commission a de plus initié en 2009-2010 la mise sur pied d'un programme d'entretien planifié de ses bâtiments qui constituent le patrimoine bâti des parcs qu'elle gère.

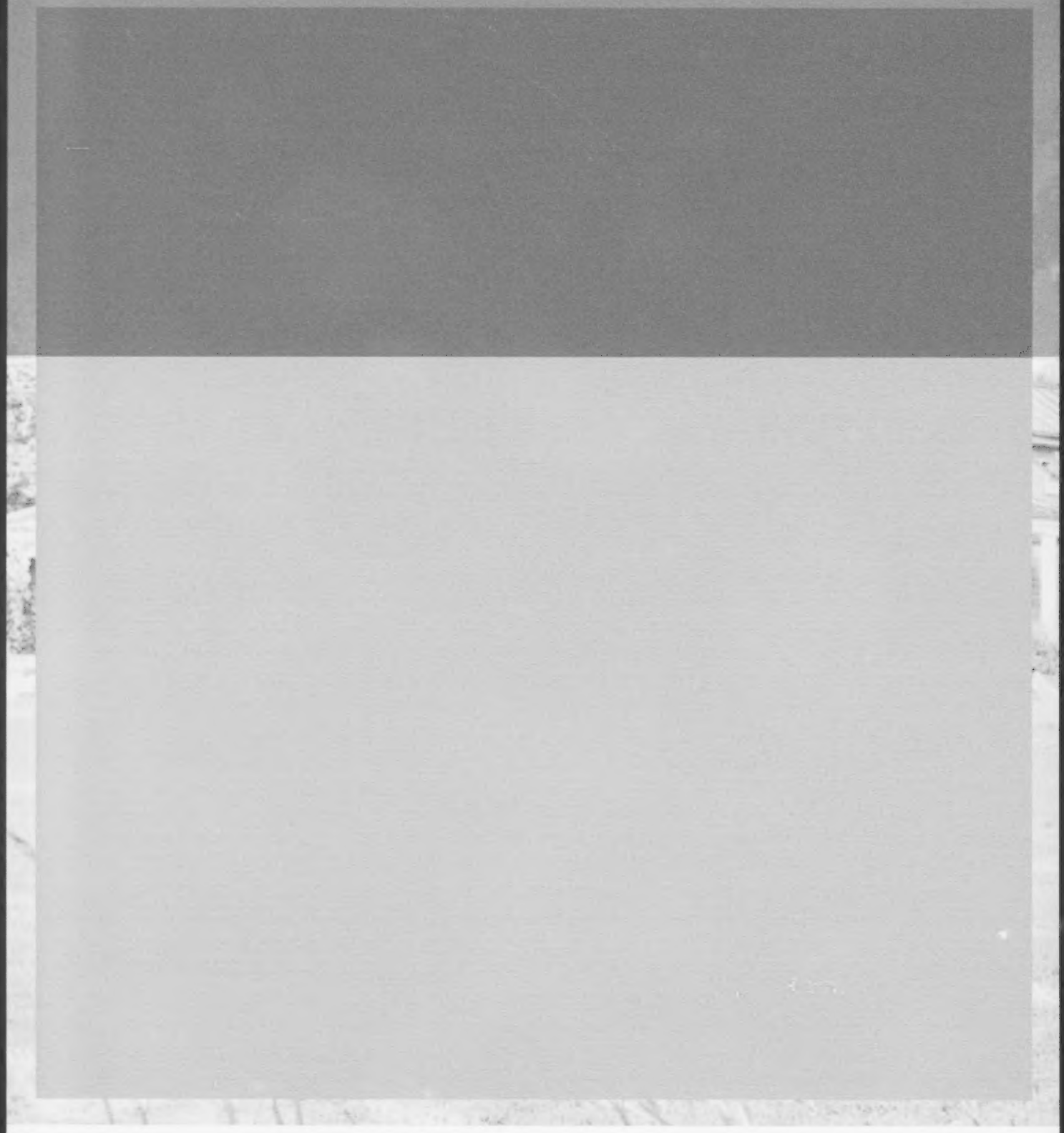

Consultez en ligne le rapport annuel 2009-2010

www.capitale.gouv.qc.ca